



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus
dans d'autres organisations****Aperçu des faits nouveaux survenus
dans d'autres organisations et organismes
internationaux qui intéressent les travaux
du groupe de travail***Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. Rapports et études.....	2
A. Système des Nations Unies	2
1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).....	2
Rapport sur le commerce et le développement, 2001	2
Rapport sur l'investissement dans le monde, 2001: Vers de nouvelles relations interentreprises	2
2. Conférence internationale sur le financement du développement.....	3
Rapport du Secrétaire général	3
Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement («Rapport Zedillo»).....	4
3. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	6
Rapport mondial sur le développement humain 2001: Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain	6
4. Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Nations Unies)	7
Directives sur les droits universels de l'homme à l'intention des sociétés (projet).....	7

B.	Institutions de Bretton Woods	8
1.	Banque mondiale.....	8
	Stratégie du secteur de la protection sociale: du filet de sécurité au tremplin....	8
2.	Fonds monétaire international	9
	Perspectives de l'économie mondiale: Politique fiscale et stabilité macroéconomique; La révolution des technologies de l'information	9
C.	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	11
	Perspectives de l'emploi, 2001	11
D.	Union européenne (UE): Commission européenne	12
1.	Communication sur la promotion des normes fondamentales du travail et l'amélioration de la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation	12
2.	Livre vert sur la promotion d'un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises	14
E.	Organisation de l'unité africaine (OUA)	15
	Une Nouvelle Initiative africaine: intégration du Partenariat du millénaire pour le programme de redressement de l'Afrique (MAP) et du plan OMEGA.....	15
F.	Banques régionales de développement.....	16
1.	Banque africaine de développement.....	16
	Rapport annuel, 2000	16
2.	Banque asiatique de développement	17
	Rapport annuel, 2000	17
3.	Banque interaméricaine de développement.....	17
	Rapport annuel, 2000	17
G.	Système économique latino-américain (SELA)	18
	Etude sur l'insertion de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le processus de mondialisation de l'économie.....	18
II.	Conférences et réunions.....	19
A.	Système des Nations Unies.....	19
1.	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) (Bruxelles, mai 2001).....	19
2.	Conseil économique et social: débat de haut niveau: le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable (Genève, 16-18 juillet 2001)	20
B.	Institutions de Bretton Woods	22
	Réunions de printemps: Comité monétaire et financier international du FMI Comité du développement Banque mondiale — FMI (Washington, 26-30 avril 2001)	22
C.	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	24
	Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (Paris, 16-17 mai 2001).....	24
D.	Organisation de l'unité africaine (OUA)	25
	Trente-septième Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement (Lusaka, 9-11 juillet 2001)	25

E.	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO).....	26
	Vingt-quatrième Sommet des chefs d’Etat et de gouvernement (Bamako, Mali, 15-16 décembre 2000).....	26
F.	Union européenne (UE).....	27
	1. Réunion du Conseil européen (Nice, 7-9 décembre 2000)	27
	2. Réunion du Conseil européen (Stockholm, 23-24 mars 2001)	28
	3. Réunion du Conseil européen (Göteborg, 15-16 juin 2001)	29
	4. Parlement européen (octobre 2000)	29
	5. Sommet UE–Chine (Bruxelles, 5 septembre 2001)	30
G.	Sommets UE–Etats-Unis (Washington, 18 décembre 2000; Göteborg, 14 juin 2001) .	31
H.	Sommets UE–Canada (Ottawa, 19 décembre 2000; Stockholm, 21 juin 2001).....	31
I.	Groupe des Huit (G8)	32
	1. Sommet du G8 (Gênes, 20-22 juillet 2001)	32
	2. Réunion du Sommet du G7 (pendant le Sommet du G8, Gênes, 20-22 juillet 2001).....	34
	3. Conférence des ministres du Travail du G8 (Turin, 10-11 novembre 2000)	34
J.	Groupe des Vingt (G20) : Deuxième réunion (Montréal, Canada, 25 octobre 2000) ...	36
K.	Groupe des 77 (G77)	37
	Trentième Réunion des présidents/coordonateurs du Groupe des 77 chapitres (Genève, 15-16 mars 2001)	37
L.	Groupe des Quinze (G15).....	38
	Onzième Sommet (Djakarta, 30-31 mai 2001).....	38
M.	Sommet des Amériques.....	39
	Troisième Sommet des Amériques (Québec, 20-22 avril 2001)	39
N.	Organisation des Etats américains (OEA).....	41
	Session extraordinaire de l’Assemblée générale (Lima, Pérou, 11 septembre 2001)....	41
O.	Dixième Sommet des chefs d’Etat et de gouvernement des pays d’Amérique latine (Panama, 17-18 novembre 2000).....	42
P.	Groupe de Rio.....	42
	Quinzième Sommet présidentiel (Santiago du Chili, 17-18 août 2001).....	42
Q.	Communauté andine	44
	1. Troisième Conseil des Présidents andins (Valencia, Venezuela, 23-24 juin 2001)	44
	2. Réunion des chefs d’Etat de la Communauté andine (Lima, 28-29 juillet 2001)	45
	3. Réunion des ministres des Affaires étrangères de la Communauté andine, du MERCOSUR et du Chili (La Paz, Bolivie, 17 juillet 2001)	45
R.	Communauté des Caraïbes (CARICOM)	46
	1. Douzième Réunion intersession de la Conférence des chefs de gouvernement (Barbade, 14-16 février 2001).....	46
	2. Vingt-deuxième Réunion des chefs de gouvernement de la CARICOM (Bahamas, 3-6 juillet 2001).....	47
S.	Conférence arabe du travail.....	47
	Vingt-huitième Conférence arabe du travail (Amman, Jordanie, 2-7 avril 2001).....	47

T.	Ligue des Etats arabes	48
	Treizième Conseil au Sommet de la Ligue des Etats arabes (Amman, Jordanie, 27-28 mars 2001).....	48
U.	Organisation de la Conférence islamique (OCI).....	48
	Neuvième session de la Conférence islamique au sommet (Doha, Qatar, 12-13 novembre 2000).....	48
V.	Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).....	50
	1. Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Blantyre, Malawi, 12-14 août 2001)	50
	2. Réunion des ministres du Commerce du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADC) (Le Caire, Egypte, 30 juillet 2001).....	50
W.	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).....	51
	1. Quatrième Sommet informel de l'ANASE (Singapour, 25 novembre 2000).....	51
	2. Quinzième Réunion des ministres du Travail de l'ANASE (Kuala Lumpur, Malaisie, 10-11 mai 2001)	51
X.	Forum de la coopération économique de l'Asie et du Pacifique (APEC)	52
	Sommet de l'APEC (Brunei, 16 novembre 2000)	52
Y.	Association sud-asiatique de coopération régionale (ASCR).....	53
	Réunion des ministres du Commerce (New Delhi, 23 août 2001)	53

Introduction

1. Le présent document fait suite à la demande formulée en novembre 2000 par le groupe de travail, tendant à ce qu'il soit procédé à un examen périodique de l'évolution de la politique internationale en ce qui concerne la dimension sociale de la mondialisation et d'autres questions de portée mondiale qui ont un impact important dans les domaines sociaux et connexes. Certains faits nouveaux survenus dans diverses enceintes internationales au cours de l'année, qui concernent, par exemple, les préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Doha, Qatar, novembre 2001), la lutte contre la pauvreté, l'allégement de la dette, les technologies de l'information et de la communication, la responsabilité des entreprises dans le domaine social et le rôle des normes internationales du travail, sont dûment relatés dans le présent document. Le BIT a participé et apporté d'importantes contributions à nombre des rapports et événements mentionnés, en particulier lorsqu'ils se rapportaient directement à ses domaines d'intérêt. Toutefois, le présent document ne traite pas des opinions exprimées ou des contributions apportées par le BIT dans ce contexte, il se borne à relater les faits de son point de vue.
2. Compte tenu de la masse d'informations disponible sur les aspects nombreux et variés de la mondialisation, la première partie du document examine les divers rapports et études qui ont été publiés à ce sujet; cette manière de procéder permet de faire l'inventaire des différentes opinions exprimées sur les effets de la mondialisation. La deuxième partie porte sur les diverses conférences et réunions de haut niveau qui ont été organisées sur ce thème, ainsi que sur les positions de principe qui ont été adoptées. On notera à cet égard que divers groupes régionaux et sous-régionaux connaissent actuellement un nouvel essor et qu'ils s'emploient à définir le rôle qu'ils doivent jouer et les activités qu'ils doivent mener face aux problèmes sociaux et autres posés par la mondialisation, dans certains cas dans le cadre de réunions au plus haut niveau. S'il est un point sur lequel les diverses contributions semblent à peu près d'accord c'est la nécessité de tenir compte, dans les échanges, des questions de développement. On donne également de plus en plus d'importance au rôle de la société civile, du secteur privé et, dans une certaine mesure, du dialogue social, dans le traitement des grands problèmes sociaux.
3. Le présent document n'est pas exhaustif; il a été établi à partir d'informations disponibles sur le plan interne et d'éléments que l'on peut trouver dans le domaine public, notamment sur les sites Internet. Dans la mesure du possible, les documents et événements cités sont assortis de références détaillées. Il est proposé pour l'année à venir d'étoffer la rubrique du site Web du BIT concernant les faits nouveaux en rapport avec la mondialisation, afin de fournir en ligne des informations régulièrement mises à jour¹.

¹ <http://www.ilo.org/public/english/bureau/exrel/global.htm>.

I. Rapports et études

A. Système des Nations Unies

1. *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)*

Rapport sur le commerce et le développement, 2001

4. Ce rapport brosse un tableau général du ralentissement de l'économie mondiale et souligne la nécessité d'une réforme du système financier international, ainsi que d'une action concertée et responsable de tous les grands acteurs de l'économie mondiale. Il note que, si en 2000 l'économie mondiale a enregistré ses meilleurs résultats depuis une dizaine d'années, la situation a radicalement changé depuis le dernier trimestre 2000.
5. Le rapport indique que les contraintes et les antagonismes politiques sont le principal obstacle qui a empêché la communauté internationale de progresser dans la mise en place d'un mécanisme mondial permettant véritablement de prévenir et traiter les crises financières. C'est l'intérêt des principaux pays créanciers qui a prédominé, et nombre de questions revêtant une importance cruciale pour les pays en développement ont été exclues du projet de réforme.
6. Les efforts déployés ces dernières années ont surtout consisté à discipliner les débiteurs et à mettre en place de coûteux mécanismes d'autodéfense. En revanche, on s'est très peu intéressé au rôle joué par les institutions et les politiques des pays créanciers dans le déclenchement des crises financières internationales. Ce qui préoccupe les pays en développement c'est que, malgré l'accent mis sur le caractère volontaire de leur adoption, les incitations et les sanctions liées aux normes et aux codes financiers risquent de devenir des éléments à part entière de la surveillance et de la conditionnalité du Fonds monétaire international (FMI), dont le respect pourrait grever davantage encore les capacités administratives de nombreux pays.
7. Le rapport conclut en indiquant que l'efficacité de la réforme du système monétaire et financier international dépendra, en dernière analyse, de la volonté des pays en développement d'organiser leurs efforts autour de tels objectifs communs et de l'acceptation par les pays développés de la nécessité de prendre en compte ces objectifs pour édifier un système plus intégré de gouvernance économique mondiale.

Date de publication: 24 avril 2001
Adresse Internet: <http://www.unctad.org/en/pub/ps1tdr01.en.htm>

Rapport sur l'investissement dans le monde, 2001:
Vers de nouvelles relations interentreprises

8. Ce rapport porte sur les liens existant entre les filiales étrangères d'entreprises multinationales et les entreprises nationales des pays en développement. L'investissement étranger direct (IED) est toujours le principal facteur d'expansion du système international de production, et l'établissement de liens entre les filiales étrangères et les entreprises nationales constitue un grand défi pour les décideurs des pays en développement qui veulent tirer le meilleur parti de ces investissements. Favoriser ces liens constitue pour un investisseur étranger un moyen important de diffuser les connaissances, les informations et les compétences, et, dans un monde où dominent les technologies et la connaissance, cela peut permettre d'améliorer l'efficacité et le potentiel de croissance du pays hôte. Les transformations rapides du cadre mondial font évoluer les moteurs de l'IED. Si les

principaux facteurs qui déterminaient auparavant l'implantation de ces investissements — marché à fort potentiel, ressources naturelles abondantes et main-d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée à bon marché — comptent toujours, leur importance diminue, en particulier dans les branches d'activité et les fonctions les plus dynamiques. Dans un monde où les obstacles au commerce tombent et où les liens régionaux se renforcent, de nombreux marchés nationaux perdent de leur intérêt. La part du secteur primaire dans l'activité industrielle va diminuant, et les ressources naturelles suffisent de moins en moins pour attirer l'IED dans de nombreuses industries.

9. Il en va de même du rôle de la main-d'œuvre «brute» à bon marché: même les activités laborieuses doivent souvent être associées à de nouvelles technologies et demandent du personnel hautement qualifié. L'implantation des sociétés transnationales dépend au contraire de plus en plus de trois éléments nouveaux: la libéralisation, le progrès technique et l'évolution des stratégies d'entreprise. L'évolution du cadre international a des incidences importantes sur les choix géostratégiques, et le progrès technique influe à maints égards sur l'implantation géographique des IED. La carte de la production internationale évolue sous l'effet de l'interaction dynamique de nombreux facteurs relevant de l'économie, de l'organisation et de la politique générale. Ces facteurs, pour la plupart, jouent un rôle depuis longtemps déjà, mais leur association leur donne un poids nouveau dans les choix géostratégiques des sociétés transnationales. Cette situation appelle une nouvelle génération de mesures de promotion des investissements.
10. Les flux d'IED ont atteint des montants records en 2000, mais ils devraient diminuer en 2001. Les pays développés, qui accueillent plus des trois quarts des apports mondiaux, en demeurent la première destination. Les fusions-acquisitions internationales restent le principal moteur de ces investissements et sont encore concentrées dans les pays développés. Dans le monde en développement, l'évolution des IED a été très différente selon les pays. Contrairement à ce qui s'est passé sur la plupart des autres continents, les investissements à destination de l'Afrique ont diminué en 2000. En comparant les cartes des entrées et des sorties enregistrées dans le monde en 2000 et en 1985, on constate que le champ de l'IED s'est considérablement élargi. Certes, les IED touchent un grand nombre de pays, mais ils sont inégalement répartis. En effet, 30 pays accueillent 95 pour cent du total des apports mondiaux et possèdent 90 pour cent des stocks. Les flux et les stocks d'investissements directs à l'étranger proviennent pour 90 pour cent de 30 pays d'origine, qui sont essentiellement des pays industrialisés. Environ 90 des cent premières sociétés transnationales non financières dans le monde, classées d'après leurs actifs à l'étranger, ont leur siège aux Etats-Unis, au Japon et en Europe. Le rapport indique enfin que, pour la première fois, trois sociétés de pays en développement figurent parmi les cent principales sociétés du monde.

Date de publication:

18 septembre 2001

Adresse Internet:

<http://www.unctad.org/en/pub/ps1tdr01.en.htm>

2. Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général

11. Le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (désormais appelée la Conférence internationale sur le financement du développement) a examiné à sa deuxième session (New York, 12-23 février 2001) le rapport établi par le Secrétaire général. Ce rapport passe en revue les principales questions que doit examiner la conférence et propose de nombreuses recommandations, en se fondant sur les travaux de diverses équipes spéciales interinstitutions et sur les «auditions» publiques organisées par

le secrétariat. Il couvre l'ensemble des principales sources potentielles de financement du développement et porte sur la mobilisation des ressources financières pour le développement, les IED et autres flux de capitaux privés, le commerce, l'aide publique au développement, la dette et les problèmes systématiques liés à la cohérence des activités de mobilisation de ces sources de financement pour le développement. Ses recommandations préconisent une gouvernance économique plus cohérente et plus participative au niveau national comme international, l'adoption de mesures permettant d'accroître et de mieux répartir l'investissement étranger direct aux pays en développement, un meilleur accès aux marchés pour les pays en développement dans le cadre de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales, l'augmentation de l'aide publique au développement (y compris un financement spécifique pour les biens collectifs mondiaux), la poursuite de l'allègement de la dette et le renforcement du rôle des Nations Unies dans le cadre d'une gouvernance plus cohérente et plus démocratique de l'économie mondiale.

- 12.** Nombre de ces recommandations correspondent aux positions exprimées par l'OIT sur le développement et la politique internationale. Par exemple, en matière de politique nationale, le Comité préparatoire recommande que les politiques macroéconomiques nationales visent à mettre en place un cadre à moyen terme prévoyant un équilibre entre les principaux objectifs que sont une croissance économique soutenue, la croissance de l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Il appelle à un renforcement des dispositions institutionnelles propre à faire entrer les principaux éléments de la politique macroéconomique dans le domaine public afin que l'on puisse débattre des conséquences de ces politiques, notamment de leurs incidences sociales. Les recommandations sur les politiques nationales reconnaissent également l'importance de la microfinance et le rôle clé joué par les petites et moyennes entreprises dans la promotion de la croissance économique et de l'emploi. De même, elles reconnaissent la nécessité d'affecter une plus grande partie des ressources nationales à la protection sociale et de mobiliser des ressources pour étendre la protection sociale à ceux qui travaillent dans l'économie informelle et à ceux qui effectuent des travaux non rémunérés. Sur les questions systémiques, le Comité préparatoire reconnaît l'importance de l'intégration de la dimension sociale dans la formulation des politiques économiques et financières. Par exemple, dans le cadre de l'examen du renforcement du système financier international, il appelle les pays à mettre en place un système de protection sociale progressant au même rythme que l'intégration du pays dans l'économie mondiale et note que cet impératif national est également souhaitable du point de vue du système financier international. Il exhorte, par ailleurs, la conférence à réaffirmer que les programmes d'ajustement qui disposent d'un appui international doivent être axés sur l'emploi et la croissance et minimiser les coûts sociaux de cet ajustement.

Adresse Internet: http://www.un.org/esa/ffd/aac257_12E.htm

Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement («Rapport Zedillo»)

- 13.** En décembre 2000, le Secrétaire général des Nations Unies a chargé un groupe de recommander des stratégies permettant la mobilisation des ressources destinées à favoriser une croissance équitable et durable dans les pays en développement. Il a demandé à M. Ernesto Zedillo, ancien Président du Mexique, de présider ce groupe, qui comprenait dix autres personnalités éminentes². Le groupe a publié un rapport³ à titre de contribution

² M. Abdulatif Y. Al-Hamed, M. David Bryer, M^{me} Mary Chinery-Hesse, M. Jacques Delors, M^{me} Rebecca Grynspar, M. Alexander Y. Livshits, M. Abdul Magid Osman, M. Robert Rubin, M. Manmohan Singh et M. Masayoshi Son.

au processus préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement⁴. Ce rapport contient un certain nombre de recommandations qui devaient être examinées par le Comité préparatoire de la conférence en octobre de cette année, ainsi que par la conférence elle-même (Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002). Il relève que la polarisation croissante entre les nantis et les démunis fait désormais partie de notre monde, et que, dans le village mondial, la misère de l'un devient très vite le problème de l'autre. Plusieurs signes encourageants montrent que la communauté internationale a fait le constat qui s'impose, et le rapport mentionne en particulier les résultats du Sommet du millénaire des Nations Unies, et notamment l'engagement de réduire de moitié avant 2015 la proportion de gens vivant dans une situation d'extrême pauvreté.

- 14.** Le groupe de haut niveau considère qu'il appartient à chaque pays en développement de mettre de l'ordre dans les éléments fondamentaux de son économie, et notamment de mettre en place un cadre réglementaire protégeant de manière effective les droits des travailleurs. Il exhorte la communauté internationale à lancer un cycle de négociations axé sur le développement, ayant pour objectif principal d'intégrer pleinement les pays en développement au système commercial mondial. Le groupe en appelle également à l'approbation de la proposition de la Commission de la gouvernance tendant à créer un conseil mondial au niveau politique le plus élevé qui serait chargé de prendre l'initiative pour les questions de gouvernance mondiale, et propose un sommet de la mondialisation qui débattrait de cette question et réunirait un groupe de chefs d'Etat en vue d'examiner les grands problèmes de gouvernance posés par la mondialisation. La conférence devrait se demander s'il convient d'établir un impôt international permettant de financer les biens collectifs mondiaux, et il serait utile d'étudier plus en détail la question d'une taxe sur les opérations en devises. Il serait préférable de percevoir un impôt minimum sur la consommation de combustibles fossiles (taxe sur les émissions carboniques) comme moyen de lutter contre le réchauffement de la planète. Le groupe propose également que la communauté internationale étudie les avantages que pourrait avoir la création d'une organisation internationale de la fiscalité, soulignant que celle-ci pourrait répondre à de nombreux besoins qui apparaissent à mesure que la mondialisation affaiblit le principe de territorialité sur lequel reposent les codes des impôts traditionnels.
- 15.** Dans une sous-partie intitulée «Réponse institutionnelle aux questions liées à l'environnement et au travail», les auteurs indiquent que diverses organisations internationales ont été soumises à des pressions considérables, et souvent contradictoires, concernant l'examen des questions légitimes liées à l'environnement et au travail qui sont soulevées par les représentants de la société civile. De par sa capacité d'imposer des sanctions, l'OMC a été la cible privilégiée de ces pressions. Les auteurs estiment que, dans une large mesure, cette situation reflète l'absence d'instruments mondiaux capables de répondre de manière adéquate aux préoccupations en matière de travail et d'environnement. Afin de détourner les pressions de l'OMC et d'offrir un cadre plus approprié pour l'élaboration et l'application de normes en matière de travail et d'environnement, ils proposent que l'on envisage sérieusement de renforcer l'OIT en lui donnant les moyens de faire respecter ses normes. L'Organisation devrait être plus prompte qu'elle ne l'a été à condamner les gouvernements qui violent ses conventions et devrait pouvoir imposer des sanctions économiques, peut-être sous forme d'amendes, aux récidivistes. La question de la réforme de l'OIT doit être étudiée de manière plus approfondie que n'a pu le faire le groupe, et un autre groupe pourrait être chargé d'élaborer

³ Il sera présenté comme document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/55/1000).

⁴ Voir ci-dessous, partie II.A.3.

des propositions concrètes à cet égard. Les membres du groupe abordent également la question des systèmes de pension, et indiquent que pour qu'un régime de pension puisse contribuer à l'épargne nationale il faut qu'il repose sur le principe de la capitalisation et non sur celui de la répartition, et que la transition vers un système par capitalisation ne soit pas financée par l'emprunt.

Adresse Internet: <http://www.un.org/esa/ffd/a55-1000.pdf>

3. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Rapport mondial sur le développement humain 2001: Mettre
les nouvelles technologies au service du développement humain

- 16.** Ce rapport traite en particulier de la manière dont les nouvelles technologies vont toucher les pays en développement et les populations pauvres et soutient que les technologies de l'information et de la communication et les biotechnologies peuvent faciliter grandement la lutte contre la pauvreté au niveau mondial. Il conclut sur l'idée que ces technologies peuvent également avoir des effets très bénéfiques sur le développement en brisant l'isolement social, économique et géographique, en améliorant l'accès à l'information et à l'éducation et en permettant aux populations pauvres de participer davantage à l'élaboration des décisions qui les concernent. Dans la partie consacrée à l'évaluation du potentiel de ces technologies, le rapport relève les nouvelles chances offertes aux populations pauvres pour ce qui touche à la politique, à la santé, à l'enseignement à distance et à la création d'emplois.
- 17.** En ce qui concerne les nouvelles possibilités d'emploi et d'exportation, le rapport relève que la récente plongée de l'indice Nasdaq a mis un terme aux envolées boursières, mais que le commerce électronique et l'accès aux informations sur les marchés restent extrêmement prometteurs pour certains pays en développement, qui pourront ainsi s'affranchir des distances géographiques. Toutefois, nombre des possibilités techniques les plus importantes offertes aux populations pauvres sont restées jusqu'à ce jour inexploitées faute de demande et de financement public. Les créateurs du secteur privé s'adressent aux consommateurs qui disposent de revenus élevés. Les financements et incitations fournis par le secteur public à la recherche et au développement pourraient compenser ces carences du marché mais, d'après le rapport, les gouvernements des pays en développement comme ceux des pays développés n'ont pas apporté l'aide nécessaire. Le rapport insiste sur le fait que, même à l'ère des réseaux, l'action politique nationale garde son importance et que tous les pays, même les plus pauvres, ont besoin de mettre en œuvre des politiques favorisant l'innovation, le développement des compétences avancées et l'accès à ces atouts. Et désormais, il ne sera pas suffisant de se concentrer sur l'enseignement primaire: les compétences plus fines, qui s'acquièrent dans les établissements secondaires et dans le supérieur, gagnent en importance. N'oublions pas non plus la formation professionnelle et en cours d'emploi. Lorsque les technologies changent, les entreprises se doivent d'investir dans la formation de leur personnel pour rester compétitives. Les sociétés de petite taille, en particulier, peuvent utilement bénéficier de politiques publiques qui favorisent la coordination et les économies d'échelle et qui peuvent subventionner une partie de leurs efforts.

Date de publication: 10 juillet 2001
Adresse Internet: <http://www.undp.org/hdr2001/>

4. **Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (Nations Unies)**

Directives sur les droits universels de l'homme
à l'intention des sociétés (projet)

18. A sa première réunion en 1999, le Groupe de travail sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales relevant de la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a décidé d'étudier la possibilité d'établir, à l'intention des sociétés, un code de conduite fondé sur les normes en vigueur dans le domaine des droits de l'homme. Les directives sur les droits universels de l'homme à l'intention des sociétés (projet)⁵ ont été présentées à la sous-commission comme des normes «juridiquement contraignantes»⁶. Le point de savoir si ces directives doivent s'appliquer seulement aux sociétés transnationales ou à toutes les sociétés commerciales n'est toujours pas tranché, comme n'est pas tranchée la question de savoir si le projet doit devenir un code d'application facultative ou une convention ayant force obligatoire.
19. Le projet de directives porte sur le comportement des entreprises dans des domaines qui sont directement en rapport avec le mandat de l'OIT, tels que le travail forcé, le travail des enfants, la santé et la sécurité des travailleurs, la rémunération, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité de chances et de traitement et l'élimination de la discrimination dans l'emploi. D'autres dispositions du texte portent sur les actes des entreprises dans les domaines suivants, entre autres: sécurité des personnes (par exemple crimes de guerre, torture, prise d'otages); respect de la souveraineté nationale et des collectivités locales (respect des droits économiques, sociaux et culturels en général, et des droits civils et politiques); protection des consommateurs et de l'environnement. Diverses sources sont citées dans la version annotée du projet, notamment la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), certaines conventions et recommandations de l'OIT, divers traités et déclarations des Nations Unies, le Pacte mondial, des instruments de l'OCDE et des instruments régionaux, les codes de conduite et directives de certaines entreprises et certains codes types et codes de pratique de syndicats, d'ONG, d'associations et de groupements professionnels.
20. Le projet de directives devrait prévoir que chaque société doit adopter son propre code de conduite ou d'autres mesures appropriées, afin d'assurer un contrôle et une vérification indépendants et transparents, et évaluer ses principales activités sous le rapport du respect des droits de l'homme. D'autres méthodes de mise en œuvre proposées à la sous-commission à sa cinquante-troisième session (Genève, août 2001) prévoyaient l'utilisation des directives comme outils pour la négociation collective, le contrôle par les ONG, l'investissement éthique, les lois types, les décisions de justice, l'interprétation des traités et les rapports des ONG et d'autres groupements⁷. La sous-commission doit examiner le projet de directives à sa cinquante-quatrième session (juillet-août 2002).

Document de référence: UN Doc.E/CN.4/Sub.2/2001/WG.2/WP.1 (2001)
Adresse Internet: <http://www1.umn.edu/humanrts/links/draftguidelines-intro.html>

⁵ Voir le document E/CN.4/Sub.2/2001/WG.2/WP.1/Add.1.

⁶ Document E/CN.4/Sub.2/2001/9, paragr. 24 (rapport du groupe de travail).

⁷ *Ibid.*, paragr. 28.

B. Institutions de Bretton Woods

1. Banque mondiale

*Perspectives des pays en développement
et du commerce mondial, 2001*

- 21.** Cette édition a pour thème central le commerce international et examine les politiques requises si l'on veut que les pays en développement puissent bénéficier de l'intégration mondiale. Sur la question des normes fondamentales du travail, le rapport indique que l'adoption et le respect de ces normes sont indispensables. Toutefois, la menace de sanctions commerciales ou l'imposition de barrières au commerce risquent d'être des instruments excessivement coûteux si l'on s'en sert pour améliorer les conditions de travail, et pourraient même être contre-productifs dans certains cas: les obstacles aux exportations d'un pays portent préjudice aux travailleurs eux-mêmes en réduisant la demande de produits nationaux, et même si les sanctions aboutissent à des améliorations dans certains secteurs il est peu probable qu'elles améliorent les conditions de travail moyennes dans l'économie. Les normes d'un pays en matière de travail et d'environnement s'améliorent généralement à mesure que le pays se développe, mais leur insuffisance n'apporte pas d'ordinaire un gros avantage concurrentiel. Il existe une corrélation positive entre les normes et les revenus, à la fois parce que des revenus plus élevés se traduisent par des exigences accrues en matière de normes et parce que l'amélioration des normes tend à favoriser le progrès technique en vue d'économiser les intrants. Maintenir les normes du travail à un bas niveau n'est pas la meilleure manière de prendre l'avantage sur ses partenaires commerciaux. En fait, cette façon de procéder risque d'éteindre la compétitivité dans le long terme, car elle décourage les travailleurs d'améliorer leurs compétences et les entreprises d'introduire des techniques permettant d'économiser de la main-d'œuvre⁸.
- 22.** Le rapport indique que la communauté internationale dispose de moyens plus efficaces que les sanctions commerciales pour favoriser l'amélioration des normes en matière d'environnement et de travail dans les pays en développement, notamment l'appui au développement, sous la forme par exemple d'un accroissement de l'aide aux pays qui appliquent des politiques appropriées. Encourager une plus grande ouverture aux échanges et à l'investissement étranger direct (IED) facilitera la diffusion de technologies plus propres permettant de réduire les atteintes à l'environnement et d'améliorer la productivité des travailleurs, ce qui à son tour aura un effet positif sur les normes du travail. Renforcer l'OIT et améliorer ses liens de coopération avec les autres organisations internationales serait un pas décisif en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier.

Date de publication: 5 décembre 2000
Adresse Internet: <http://www.worldbank.org/prospects/gep2001>

Stratégie du secteur de la protection sociale:
du filet de sécurité au tremplin

- 23.** Le document stratégique de la Banque mondiale relatif au secteur de la protection sociale souligne la nécessité d'élargir la définition de la protection sociale afin d'y englober toutes les interventions publiques destinées à aider les individus, les ménages et les collectivités à

⁸ Voir «Organisation, négociation et dialogue au service du développement dans le contexte de la mondialisation», document GB.279/WP/SDG/2.

gérer le risque ou qui fournissent un appui aux plus pauvres. Il recommande que les programmes de protection sociale s'inscrivent dans le cadre d'une approche intégrée de lutte contre la pauvreté basée sur un nouveau cadre de gestion du risque social.

24. En ce qui concerne la stratégie à suivre, le document indique que la Banque mondiale, en collaboration avec ses partenaires, va s'employer à convaincre les décideurs de l'importance de la gestion du risque pour la lutte contre la pauvreté. D'après la Banque, le défi consiste à repenser les programmes existants du secteur public et à élargir la palette des interventions afin de mieux appuyer les activités informelles et commerciales. Dans les domaines traditionnels de la protection sociale publique, il s'agira: i) d'améliorer la formation avant emploi et en cours d'emploi, et ce en partenariat avec des organisations internationales, et notamment l'OIT; ii) d'éliminer les pires formes du travail des enfants (la Banque poursuivra sa stratégie actuelle dans ce domaine, sous la direction de l'UNICEF et de l'OIT); et iii) d'aider les gouvernements à rendre les marchés du travail plus équitables et plus efficaces au niveau de l'insertion des individus. S'agissant de ce dernier domaine d'action, le rapport indique que le travail est souvent la seule ou la principale ressource des gens pauvres, et que l'accès équitable à un travail sûr et correctement rémunéré — un «travail décent» d'après l'OIT (1999) — est l'un des plus importants aspects de la réduction des risques. Cette question est prise en compte dans les normes du travail fondamentales, notamment celles qui portent sur l'interdiction du travail forcé, l'égalité entre hommes et femmes et les autres formes de discrimination concernant l'emploi et la rémunération. Les normes privées ou commerciales, qui vont de l'analyse corporative (corporate benchmarking) aux codes de conduite en passant par l'application volontaire des normes industrielles, constituent un complément vraiment prometteur aux normes du travail publiques.
25. Le document indique que de nombreux pays en développement remettent en cause le système traditionnel de l'assurance contre le risque de chômage, et proposent d'examiner les résultats obtenus avec d'autres instruments (notamment leur conséquence en termes d'égalité entre les sexes) et de les mettre à l'essai, s'il existe un intérêt suffisant, en collaboration étroite avec l'OIT.
26. Etant donné que ce document stratégique va accroître la contribution apportée dans le domaine de la protection sociale par la Banque mondiale, cette dernière souligne l'importance d'une réévaluation de son partenariat avec les autres organisations intéressées. A cet égard, le document fait référence au partenariat avec l'OIT et indique qu'il s'agira principalement de poursuivre les échanges d'informations et la coopération en ce qui concerne le travail des enfants, le marché de l'emploi, les pensions, la protection sociale, la formation et la collaboration aux études sur les dépenses sociales, ainsi qu'une éventuelle collaboration dans le domaine des services actuariels.

Date de publication: Janvier 2001
 Adresse Internet: <http://wbln0018.worldbank.org/HDNet/hddocs.nsf/2d5135ecbf351de6852566a90069b8b6/1628e080eb4593a78525681c0070a518?OpenDocument>

2. Fonds monétaire international

Perspectives de l'économie mondiale: Politique fiscale et stabilité macroéconomique; La révolution des technologies de l'information

27. Le FMI a publié en mai et octobre ses deux principaux rapports de la série: *Perspectives de l'économie mondiale*. Le premier, intitulé *Politique fiscale et stabilité macroéconomique*, prévoit clairement un ralentissement important et généralisé de la croissance économique mondiale cette année et indique que les prévisions du FMI concernant cette croissance ont été revues à la baisse d'un point, à 3,2 pour cent. Outre l'interdépendance commerciale

croissante, l'intégration de plus en plus forte des marchés financiers a renforcé les effets de diffusion de la récession des Etats-Unis au reste du monde par le biais de ce que le rapport appelle «les effets financiers et de confiance».

28. Le chapitre 2 traite de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale; il est clair que le continent est en retard du point de vue de ses échanges par rapport aux autres pays en développement, malgré les nombreux efforts de libéralisation du commerce consentis au cours des années quatre-vingt-dix. La poursuite de cette libéralisation doit donc être un objectif des gouvernements. Les partenaires commerciaux de l'Afrique doivent également jouer leur rôle en supprimant les barrières aux exportations des pays africains et d'autres pays en développement. Les deux autres chapitres traitent de la récente amélioration des soldes budgétaires des pays les plus avancés, ainsi que de la baisse de l'inflation dans les pays émergents.
29. Le rapport d'octobre, intitulé *La révolution des technologies de l'information*, indique que depuis mai les perspectives de l'économie mondiale continuent de se dégrader. Même avant les tragiques événements du 11 septembre, les indicateurs macroéconomiques des six mois précédents laissaient déjà augurer dans presque toutes les régions du monde, pour cette année comme pour l'année prochaine, une croissance plus faible que celle prévue en avril par le FMI. Les principales causes de ce ralentissement généralisé sont une interdépendance des économies mondiales plus fortes que prévu (voir chapitre 2), dont les effets se sont surtout fait sentir en Europe, la faiblesse durable du secteur des technologies de l'information, l'aggravation de la situation au Japon et la détérioration de la situation financière des marchés émergents. Par conséquent, le FMI a revu à la baisse d'un peu plus d'un demi-point (à 2,6 pour cent) ses prévisions de croissance pour 2001, et a appliqué une réduction similaire à ses prévisions pour 2002. Dans un contexte où les économies sont de plus en plus liées du fait de l'internationalisation de la production, la partie du chapitre 4 consacrée à la libéralisation des mouvements de capitaux dans les pays en développement touche à un aspect important de la poursuite de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Tout en reconnaissant les bienfaits potentiels de cette libéralisation, le rapport souligne l'importance des facteurs nationaux et du facteur coût. L'essai du chapitre 2 sur le système commercial mondial passe en revue les avantages et les inconvénients de la nouvelle série de négociations multilatérales qui doit s'ouvrir à Doha en novembre.
30. Le rapport ne manque pas de rappeler ce problème qui reste majeur: les pays industrialisés maintiennent en permanence des barrières aux importations pour lesquelles les pays en développement, et notamment les pays à faible revenu, sont les plus compétitifs. Dans le chapitre 3 concernant les technologies de l'information, le manque de souplesse du marché de l'emploi dans les pays d'Europe est présenté comme une des causes de la moindre progression de la productivité et de l'arrivée apparemment retardée de la «nouvelle économie» dans ces pays. Le rapport reconnaît également que la mesure dans laquelle ces technologies peuvent contribuer à l'amélioration de la productivité dépend des possibilités de les combiner aux ressources humaines. Enfin, le texte de la version publiée fait le point des conséquences des événements du 11 septembre sur l'économie sur la base des dernières informations disponibles. Les facteurs de risque identifiés dans ce rapport sont encore plus présents aujourd'hui, même si les flux économiques n'ont guère changé. Toutefois, pour fluide que soit la situation, le FMI estime qu'il est prématuré d'essayer d'évaluer les conséquences des attentats sur la croissance aux Etats-Unis ou dans d'autres régions.

Adresse Internet: Mai: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2001/01>
Octobre: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2001/02/>

C. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Perspectives de l'emploi, 2001

31. Le principal message de cette édition est que, pour réduire l'incidence et la persistance de la pauvreté, il faut procéder à une analyse minutieuse de ses causes. Une bonne coordination entre les politiques sociales et les politiques de l'emploi est également nécessaire.
32. Bien que l'amélioration de la situation économique et la faiblesse ou le recul du chômage dans de nombreux pays de l'OCDE aient fait baisser les taux de pauvreté, un grand nombre d'individus et de familles continuent de vivre dans des conditions difficiles, et le risque d'exclusion est grand. Le rapport souligne que la pauvreté touche plus durablement les ménages dans lesquels aucun adulte ne travaille et les ménages qui se composent d'un seul adulte avec des enfants.
33. Le rapport note que les gouvernements ont de plus en plus tendance à adopter des stratégies visant à encourager les personnes à trouver du travail et estime que ces choix sont justifiés. Le système de transfert de revenus continue à être le principal système d'aide à ceux qui ne peuvent travailler, mais il peut aussi décourager les bénéficiaires de chercher un emploi si le salaire net qu'ils perçoivent est à peine supérieur au montant de l'aide sociale. Une meilleure intégration des politiques sociales et des politiques de l'emploi faciliterait l'accès à l'emploi et l'évolution sur le plan professionnel des adultes appartenant à des familles à faible revenu.
34. A l'inverse, des politiques sociales et des politiques d'emploi mal conçues peuvent enfermer les individus dans un engrenage d'emplois précaires et à bas salaire. Un faible potentiel de gain dû par exemple à l'absence de qualifications ou d'expérience utile au travail et des responsabilités familiales sont des causes importantes de pauvreté à long terme. Pour cette raison, les mesures qui facilitent la vie des familles comme les formules de garde d'enfants de qualité, les congés de maternité et la souplesse des horaires de travail ont un rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté, particulièrement pour ce qui est d'aider les chefs de famille monoparentale à accéder au marché du travail.
35. Parallèlement à cela, l'OCDE estime toutefois que des politiques pleinement intégrées doivent également être adoptées afin de lutter contre la pauvreté dans les foyers d'actifs, car ce phénomène concerne de nombreuses personnes. On associe plus facilement des emplois précaires et à bas salaire à la pauvreté qu'une exclusion permanente du marché du travail. Ces éléments militent en faveur de politiques visant à favoriser le travail qui soient bien conçues et qui poursuivent simultanément des objectifs sociaux et des objectifs en termes d'emploi.

Date de publication: Juin 2001
Adresse internet: <http://www.oecd.org/media/publish/pb01-26a.htm>

D. Union européenne (UE): Commission européenne

1. *Communication sur la promotion des normes fondamentales du travail et l'amélioration de la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation*

36. Cette Communication, qui est présentée par la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social, estime que l'interface complexe entre la mondialisation et la promotion des normes fondamentales du travail suscite une attention de plus en plus grande. Toutefois, elle souligne que l'intérêt croissant du public est fondé sur la reconnaissance du caractère universel des normes fondamentales du travail, et ne tend pas à remettre en question l'avantage comparatif des pays en développement à bas salaire. Les règles et structures économiques et sociales internationales actuelles sont déséquilibrées au niveau mondial. La gouvernance de marché a en effet pris le pas sur la gouvernance sociale.
37. Selon ce document, le mécanisme de contrôle du respect des normes de l'OIT, applicable uniquement à des conventions ratifiées, n'a qu'une efficacité limitée; en revanche l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec ses règles et son mécanisme contraignant de règlement des litiges, apparaît comme une organisation forte et relativement efficace. En raison de ce «pouvoir» relatif, l'OMC a été invitée à agir en dehors du domaine commercial, en ayant recours à ses instruments pour renforcer la gouvernance dans d'autres domaines tels que les normes du travail et de l'environnement. Toutefois, la Communication affirme que l'OIT est — et doit rester — l'Organisation compétente pour définir et négocier les normes relatives au travail, et un rééquilibrage du système mondial doit tendre au renforcement du pilier social en se fondant sur les mécanismes de l'OIT et non sur ceux de l'OMC.
38. S'agissant de l'évolution de la promotion des normes fondamentales du travail au niveau international, la Communication évoque la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, qu'elle qualifie d'«étape importante vers la reconnaissance universelle des normes fondamentales du travail», ainsi que le groupe de travail de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.
39. L'objectif de ce document est de présenter une stratégie visant à améliorer la gouvernance sociale et à promouvoir les normes fondamentales du travail, pour que la mondialisation contribue davantage au développement social et au respect des droits fondamentaux. A cette fin, il propose des instruments dans divers domaines d'action, au niveau tant international qu'europpéen, et tente ainsi de définir une approche globale et multidisciplinaire.
40. Afin d'intensifier les actions au niveau international et, en particulier, d'accroître l'efficacité des instruments de l'OIT, la Communication suggère que l'UE favorise, au sein de l'OIT, un débat sur les mesures supplémentaires à prendre pour renforcer l'efficacité du contrôle exercé par l'Organisation, et notamment une meilleure publicité, un suivi plus performant et les moyens de donner davantage de poids aux conclusions du mécanisme de contrôle de l'OIT dans le système international. L'UE devrait elle-même prendre plus systématiquement en considération les conclusions du mécanisme de contrôle dans ses relations bilatérales et multilatérales. L'UE devrait favoriser, notamment au sein de l'OIT, un débat sur de nouveaux mécanismes d'encouragement visant à promouvoir le respect des normes fondamentales du travail. Il s'agirait d'envisager un nouveau système d'engagements réciproques à veiller au respect des conventions fondamentales de l'OIT, c'est-à-dire un mécanisme qui garantirait une juste reconnaissance publique de ses

engagements. L'UE devrait favoriser, au sein de l'OIT, un débat sur un nouveau mécanisme d'examens périodiques des politiques sociales nationales.

41. La Communication indique que la Commission et les Etats Membres devraient accorder un soutien accru aux activités d'assistance technique de l'OIT, afin de promouvoir les normes fondamentales du travail. Ils devraient encourager activement un débat et une réflexion sur le développement social et les normes fondamentales du travail dans d'autres organisations qui se consacrent au développement, afin de garantir une cohérence des politiques qui soit favorable à ces normes, et une assistance accrue en vue d'assurer le respect de ces normes dans le cadre des programmes d'aide. L'UE devrait également poursuivre ses efforts pour lancer un dialogue international régulier sur le commerce et le développement social, dont les normes fondamentales du travail font partie. A cet égard, le document mentionne le Groupe de travail de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, qui pourrait offrir (dans sa fonction de lieu d'échanges et de dialogue) un point de départ précieux à une dynamique constructive, dans laquelle l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale, ainsi que d'autres organisations internationales, seraient des partenaires naturels. Afin de regrouper les outils politiques de l'UE, il est suggéré que, dans le cadre de l'actuelle révision du règlement de la Commission européenne relatif au SPG (Système de préférences généralisé), le système d'encouragement social soit renforcé par l'amélioration des possibilités d'accès au marché, par une transparence accrue de ce régime et par l'extension de sa base à toutes les normes fondamentales du travail définies dans la déclaration de 1998. Les motifs de retrait temporaire devraient être étendus aux violations graves et systématiques d'une norme fondamentale du travail. Dans le cadre d'une révision ultérieure du régime SPG, il conviendrait d'étudier les moyens de renforcer les possibilités d'utilisation des mesures d'encouragement prévues par le SPG en vue de promouvoir les normes fondamentales du travail.
42. La Communication estime également que la Commission devrait mieux intégrer les normes fondamentales du travail dans sa politique en matière de développement, dans le droit fil de son objectif général de réduction de la pauvreté, en particulier par le renforcement des capacités de mise en œuvre de ces normes dans les pays en développement. La Commission et les Etats Membres devraient mettre davantage en relation le SPG et les programmes de développement afin d'aider les pays à faire un meilleur usage des régimes d'encouragement visant à promouvoir les normes fondamentales du travail. L'UE devrait étendre l'approche appliquée dans le cadre de l'Accord de Cotonou à d'autres accords en veillant à y insérer des dispositions spécifiquement consacrées aux normes fondamentales du travail. La Commission devrait réfléchir aux moyens à employer pour mieux rendre compte des répercussions de la politique commerciale sur le développement social et la promotion des normes fondamentales du travail.
43. En ce qui concerne les programmes privés et volontaires pour la promotion des normes fondamentales du travail, la Commission et les Etats Membres devraient aider les pays en développement à exploiter les possibilités de primes à l'accès au marché qu'offrent les labels sociaux, notamment par le renforcement des capacités et par l'encouragement des efforts entrepris en vue d'accroître la transparence, la disponibilité et la non-discrimination de ces régimes. La Commission prône la mise en œuvre, par le monde des affaires et le secteur associatif, de programmes de labellisation objectifs, transparents et non discriminatoires, respectueux de ses obligations internationales et des règles de concurrence en vigueur, visant à promouvoir les normes fondamentales du travail, et soutient le recours aux conventions fondamentales de l'OIT en guise de normes communes minimales pour ces programmes. La Commission estime que l'UE devrait continuer de soutenir les travaux de l'OIT en ce qui concerne les initiatives privées volontaires.

44. Dans ses conclusions, la Communication note que l'interaction entre mondialisation, commerce et développement social est complexe et concerne un grand nombre de domaines, liés par le même objectif de développement durable. C'est pourquoi l'amélioration de la gouvernance sociale et la promotion des normes fondamentales du travail dans un contexte de mondialisation et de libéralisation des échanges nécessitent une approche globale. A cette fin, la Commission propose l'adoption par le Conseil d'une stratégie de perfectionnement de la gouvernance sociale au niveau mondial et de promotion des normes fondamentales du travail dans un contexte de mondialisation. Le Conseil pourrait commencer par réaffirmer les grands principes de la position communautaire, tels qu'ils ont été définis dans les conclusions du Conseil d'octobre 1999, c'est-à-dire l'universalité des normes fondamentales du travail, le soutien accordé aux travaux de l'OIT et sa collaboration avec d'autres organisations internationales, et le rejet des démarches guidées par la notion de sanction. En outre, un certain nombre d'actions devraient être envisagées, tant au niveau de l'UE, ce qui encouragerait d'autres partenaires à agir pareillement, qu'au niveau international.

Date de parution: Juillet 2001
Référence: COM(2001) 416 final
Adresse Internet: http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/cnc/2001/com2001_0416fr01.pdf

2. Livre vert sur la promotion d'un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises

45. Ce Livre vert est principalement axé sur les responsabilités des entreprises dans le domaine social et souligne l'intérêt que porte l'Union européenne à la responsabilité sociale des entreprises. Selon la Commission, le développement des stratégies de responsabilité sociale par un nombre croissant d'entreprises européennes débouche sur de nouveaux partenariats et de nouvelles sphères pour des relations établies au sein de l'entreprise, pour ce qui est du dialogue social, de l'acquisition des qualifications, de l'égalité des chances, de la prévision et de la gestion du changement, au niveau local ou national, concernant la consolidation de la cohésion économique et sociale et la protection de la santé, et de façon plus générale, à l'échelon de la planète, pour la protection de l'environnement et le respect des droits fondamentaux. Le Livre vert vise à lancer un large débat sur la façon dont l'Union européenne pourrait promouvoir la responsabilité sociale des entreprises au niveau tant européen qu'international, et notamment sur des moyens d'exploiter au mieux les expériences existantes, d'encourager le développement de pratiques novatrices, d'améliorer la transparence et de renforcer la fiabilité de l'évaluation et de la validation des diverses initiatives réalisées en Europe. Il propose une approche fondée sur des partenariats plus étroits au sein desquels tous les intéressés ont un rôle actif à jouer.

46. Le document évoque les grandes initiatives internationales axées sur l'internationalisation des normes sociales et souligne le fait que la création de normes internationales applicables à n'importe quelle culture ou n'importe quel pays est tellement complexe que ces initiatives ont soulevé de nombreuses controverses. Les normes internationales, comme les conventions fondamentales de l'OIT, «telles que spécifiées dans la Déclaration de l'OIT», constituent la base la plus appropriée pour de telles initiatives.

47. On estime qu'une approche européenne de la responsabilité sociale des entreprises doit être le reflet et faire partie intégrante du cadre plus large dans lequel s'inscrivent les diverses initiatives menées par les organisations internationales telles que le Pacte mondial, la Déclaration tripartite de l'OIT sur les principes concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le document engage également les pays à respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT, en affirmant qu'il s'agit d'un aspect crucial de

la responsabilité sociale des entreprises et qu'il conviendrait de renforcer leur surveillance et leur respect.

Date de parution: Juillet 2001
 Référence: COM(2001) 366 final
 Adresse Internet: http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/gpr/2001/com2001_0366fr01.pdf

E. Organisation de l'unité africaine (OUA)

Une Nouvelle Initiative africaine: intégration du Partenariat du millénaire pour le programme de redressement de l'Afrique (MAP) et du plan OMEGA

48. La *Nouvelle Initiative africaine* a été examinée et approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) lors de leur trente-septième assemblée qui s'est tenue à Lusaka, en Zambie, du 9 au 11 juillet 2001 (cf. section II.D ci-dessous). Elle a été ensuite présentée au Sommet du G8 qui s'est tenu à Gênes, en Italie, du 20 au 22 juillet 2001. Elle indique que la marginalisation de l'Afrique par rapport au processus de mondialisation et l'exclusion sociale de la grande majorité de ses populations constituent une véritable menace pour la stabilité mondiale. Par conséquent, l'Initiative demande l'établissement d'un nouveau partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, et particulièrement les pays les plus industrialisés. Elle souligne la nécessité d'un engagement des gouvernements, du secteur privé et des autres organes représentant la société civile en faveur d'une réelle intégration de toutes les nations dans l'économie et le corps politique mondial.
49. Les objectifs à long terme de la «Stratégie pour parvenir au développement durable au XXI^e siècle», qui sont exposés dans ce document, consistent à éliminer la pauvreté en Afrique et à placer les pays africains, à titre individuel et collectif, sur le chemin de la croissance et du développement durable, pour que l'Afrique ne reste pas en marge du processus de mondialisation, ainsi qu'à promouvoir le rôle de la femme dans tous les domaines. Les programmes de réduction de la pauvreté pluridirectionnels qui sont menés par plusieurs organismes de développement multilatéral et par certains donateurs vont dans ce sens. Pour que la stratégie fonctionne, les pauvres doivent avoir davantage accès à des activités génératrices de revenus.
50. La santé est définie comme un secteur prioritaire, dans la mesure où elle contribue à améliorer la productivité et par conséquent la croissance économique. Les effets les plus tangibles d'une amélioration de l'état de santé de la population active se manifestent dans la baisse du nombre de jours de travail perdus en raison de congés maladie, l'augmentation de la productivité et la possibilité de trouver un emploi mieux rémunéré. Le lien avec la lutte contre la pauvreté est clairement établi. S'agissant du financement de ces projets, le document souligne la nécessité d'une augmentation de l'aide publique au développement (APD), afin que les pays les moins avancés (PMA) puissent atteindre les objectifs internationaux de développement, en particulier dans les domaines de l'éducation primaire, de la santé et de l'élimination de la pauvreté. Il est essentiel d'alléger encore la dette de ces pays. Le document indique que nombre des pays bénéficiaires de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont encore beaucoup trop endettés, eu égard à la nécessité de consacrer davantage de ressources à la réduction de la pauvreté.
51. Ce document contient également un *Programme d'action*. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, ses objectifs principaux consistent à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015, ce qui est un des objectifs

internationaux du développement; mieux cibler les mesures prises en faisant de la réduction de la pauvreté la priorité de toutes les initiatives et de toutes les politiques macroéconomiques et sectorielles adoptées dans les pays d'Afrique; s'efforcer tout particulièrement de réduire la pauvreté des femmes; faire en sorte que les stratégies de réduction de la pauvreté responsabilisent les pauvres; et contribuer aux initiatives actuelles de lutte contre la pauvreté au niveau multilatéral, telles que le cadre de développement intégré de la Banque mondiale et l'approche fondée sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) qui est rattachée à l'initiative d'allègement de la dette des PPTE. Le document souligne la nécessité d'une diversification de la production et des exportations, ce qui implique, entre autres, le développement du secteur privé. Au niveau de l'Afrique, on propose de prendre des mesures pour renforcer les capacités en matière de direction d'entreprise et d'encadrement, ainsi que les capacités techniques du secteur privé. Au niveau international, le document propose de mettre en œuvre des programmes de développement des compétences en matière de gestion d'entreprise pour conseiller les sociétés africaines et de fournir une aide technique pour l'élaboration d'un cadre réglementaire adéquat, le développement de petites, moyennes et micro-entreprises et la mise au point de régimes de microfinancement pour le secteur privé en Afrique. L'objectif de l'Initiative africaine est de consolider la démocratie et de favoriser une gestion économique saine sur le continent. Bien qu'ils reconnaissent qu'ils sont les principaux artisans du développement de leurs pays, les dirigeants africains affirment que cette Initiative constitue une occasion historique pour les pays industrialisés d'établir un véritable partenariat avec l'Afrique, qui soit fondé sur des intérêts mutuels, une volonté partagée et des accords contraignants.

Date de parution: 11 juillet 2001
Adresse Internet: <http://www.dfa.gov.za/events/afrinit.htm>

F. Banques régionales de développement

1. Banque africaine de développement

Rapport annuel, 2000

52. Le *Rapport annuel* pour l'année 2000 contient un message du président du Conseil des gouverneurs et du Groupe de la banque, qui indique que la région dispose désormais d'un cadre politique cohérent et global pour favoriser une croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. Le rapport indique qu'en 2000 la priorité a été donnée à des projets et programmes menés dans le secteur de l'agriculture et dans le domaine social, qui ont représenté plus du tiers des prêts et des subventions accordés.
53. L'aide au secteur privé a également constitué une partie importante des activités de la banque, l'accent étant mis sur le financement des petites et moyennes entreprises. Une des activités principales du Groupe de la banque, cette année, a été sa pleine participation, en étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods, à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La fourniture d'une aide efficace et de qualité aux pays de la région membres du groupe dans leur lutte contre la pauvreté devrait constituer un des principaux objectifs du Groupe de la banque dans les années à venir. Cette aide sera particulièrement axée sur la préparation et la mise en œuvre par les différents pays de leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP).

Date de parution: 31 mars 2001
Adresse Internet: http://www.afdb.org/knowledge/documents/Banks_Annual_Report.htm

2. Banque asiatique de développement

Rapport annuel, 2000

54. Le *Rapport annuel* 2000 indique que, dans les mois qui ont suivi l'adoption par la Banque asiatique de développement de sa stratégie de réduction de la pauvreté en 1999, elle a axé son travail de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique autour de trois objectifs: une croissance économique durable et servant les intérêts des plus pauvres, le développement social et une bonne gouvernance. Le rapport estime que la mondialisation, qui est tirée par la libéralisation du commerce et la libéralisation financière ainsi que par les changements de plus en plus rapides qui se produisent dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, a des effets considérables sur les économies et les sociétés de l'Asie et du Pacifique, et que les problèmes qui en résultent ont rendu la lutte contre la pauvreté encore plus difficile.
55. La Banque asiatique de développement estime que la croissance économique peut réduire la pauvreté, car elle est génératrice d'emplois et de revenus. Une croissance à fort coefficient de main-d'œuvre peut la réduire encore plus rapidement, c'est ce que l'on appelle une croissance favorable aux pauvres. D'après le rapport, ce type de croissance est essentiel pour obtenir une réduction durable de la pauvreté, mais, si l'on donne aux pauvres les moyens de participer activement à l'économie, cela leur permettra de contribuer de manière substantielle à la croissance globale et à l'amélioration de la qualité de vie de toutes les couches de la population. Favoriser une croissance économique universelle, plus équitable, favorable aux pauvres et durable dépend du succès des mesures qui seront prises dans le cadre des autres axes de la stratégie de réduction de la pauvreté de la Banque asiatique de développement, à savoir le développement social et la bonne gouvernance.

Date de parution: Avril 2001

Adresse Internet: http://www.adb.org/Documents/Reports/Annual_Report/2000/default.asp (en anglais).

3. Banque interaméricaine de développement

Rapport annuel, 2000

56. Le *Rapport annuel* 2000 de la Banque interaméricaine de développement indique que la plus grande partie des activités de la banque en matière de prêts en 2000 a continué à être dictée par l'engagement résolu de cette dernière en faveur de la croissance économique durable, de la réduction de la pauvreté et de l'équité sociale. Pour contribuer à protéger les catégories les plus vulnérables de la société, la banque a aidé ses pays débiteurs à investir des sommes importantes dans des domaines essentiels comme le soulagement de la pauvreté urbaine et rurale, l'instauration de filets de sécurité dans le domaine social, ainsi qu'en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de santé et d'éducation. En 2000, la banque a également continué à établir des liens avec le mouvement syndical de la région. La Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT) ont créé le groupe de travail de haut niveau BID/ORIT, présidé par le vice-président de la BID, qui axera ses activités sur des questions d'intérêt commun telles que la promotion des normes fondamentales du travail, la formation professionnelle, la recherche sur les effets de la mondialisation et le financement conjoint d'une campagne visant à faire régresser le travail des enfants dans la région.
57. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'équité sociale, le rapport indique que si l'on veut faire reculer la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes il faut s'attaquer à quatre problèmes interdépendants: i) la pauvreté matérielle; ii) le faible niveau de

développement humain; iii) la vulnérabilité; et iv) l'impuissance. La plupart des actions qui sont entreprises dans la région pour obtenir des taux de croissance plus élevés, une stabilité macroéconomique et des gouvernements plus responsables peuvent également aboutir à une plus grande équité sociale. Par ailleurs, le rapport souligne le fait que, si l'on veut augmenter le rythme de la réduction de la pauvreté, il faut prendre des mesures spécifiques à cette fin dans différents secteurs, afin de faire en sorte que toutes les catégories de la société profitent de la croissance.

Date de parution: 7 février 2001
Adresse Internet: <http://www.iadb.org/extr/ar99/ar99home.htm>

G. Système économique latino-américain (SELA)

Etude sur l'insertion de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le processus de mondialisation de l'économie

- 58.** Selon cette étude, la stratégie qui consiste à ouvrir une économie de manière unilatérale et à appliquer les règles du marché commence à montrer ses limites en termes de stabilité économique. Elle s'est avérée particulièrement inapte à résoudre les problèmes sociaux et à promouvoir l'équité. La communauté internationale devra prendre des mesures concertées pour que les relations économiques internationales fassent ressortir les aspects positifs de la mondialisation et atténuent ses aspects négatifs.
- 59.** Selon l'étude, la mondialisation a accéléré le développement et amélioré les conditions de vie d'un nombre non négligeable de groupes sociaux, mais dans certains cas elle a provoqué une augmentation de la pauvreté, du chômage, de la marginalisation et de l'exclusion de groupes sociaux, voire de régions ou de pays entiers. Le fonctionnement du système a été l'objet de critiques à différents titres, à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Les institutions financières internationales (IFI) ont elles-mêmes déclaré qu'on leur avait assigné des tâches ambitieuses sans leur donner les moyens de les mener à bien. Les pays industrialisés rechignent à fournir ces ressources, et l'approbation des dépenses est souvent liée à des considérations étrangères aux objectifs spécifiques des IFI, comme le respect des normes du travail et de la protection de l'environnement. En ce qui concerne les mesures à prendre et les questions à négocier, l'aggravation et la progression de la pauvreté et des problèmes sociaux ainsi que l'inégalité dans la distribution des revenus ont fait ressortir la nécessité d'adopter une attitude plus critique à l'égard des politiques d'accompagnement de la mondialisation dont l'adoption était recommandée jusqu'à une période récente.
- 60.** L'étude soulève également le problème de l'écart qui s'est creusé entre un organe officiel et représentatif comme l'Organisation des Nations Unies et le G7, qui est un organe non officiel regroupant les économies les plus développées. En ce qui concerne les questions économiques, les Nations Unies se contentent de servir de cadre à des déclarations et à la coopération et l'assistance technique, alors que le G7 est devenu le centre de prises de décisions pour les questions économiques internationales les plus importantes, y compris celles qui ont un effet direct sur les pays en développement. L'étude évoque les mêmes problèmes au sujet du G20, au sein duquel la grande majorité des pays en développement ne sont pas représentés. Enfin, le document estime que le début d'une nouvelle série de négociations dans le cadre de l'OMC est dans l'intérêt des pays de la région, à condition que les négociations commerciales multilatérales se préoccupent davantage d'équité et reflètent un meilleur équilibre entre les droits et les obligations des pays industrialisés et des pays en développement, et qu'elles prennent en compte la relation qui existe entre commerce et développement.

Date de parution: Octobre 2000
 Référence: SP/CLIXXVI.O/Dt n° 8-2000
 Adresse Internet: <http://lanic.utexas.edu/~sela/AA2K/EN/docs/2000/spclxxviotd8-2000.htm>

II. Conférences et réunions

A. Système des Nations Unies

1. *Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) (Bruxelles, mai 2001)*

Textes adoptés: ■ Déclaration politique (A/CONF.191/L.20)
 ■ Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/L.18)

61. Dans la *Déclaration politique*, les Etats membres se sont engagés:

- à éliminer la pauvreté dans les PMA et à améliorer la qualité de vie des plus de 600 millions de personnes qui y vivent;
- à inverser la tendance à la diminution de l'aide publique au développement (APD) et à atteindre les objectifs de 0,15 pour cent ou 0,20 pour cent du PIB pour l'APD destinée aux PMA;
- à appliquer la recommandation faite par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE de délier l'APD accordée aux PMA;
- à assurer le financement intégral et la mise en œuvre rapide de l'initiative rapide PPTTE renforcée;

et ont affirmé

- que l'adhésion des PMA à l'OMC devait être encouragée et facilitée;
- qu'il fallait mettre à profit la quatrième Réunion ministérielle de l'OMC (qui aura lieu à Doha, au Qatar, du 9 au 13 novembre 2001) pour promouvoir le commerce dans sa dimension touchant au développement;
- qu'il fallait profiter de la Conférence internationale sur le financement du développement (qui se tiendra à Monterey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002) pour mobiliser des ressources en faveur du développement, en particulier celui des PMA.

62. Le *Programme d'action*

- déclare que l'adoption de mesures visant à enrayer la marginalisation des PMA est un impératif éthique;
- expose toute une série de mesures qui devront être prises par les nations industrialisées et par les PMA elles-mêmes dans le cadre d'un partenariat et par le biais de sept engagements;

- demande aux gouvernements des PMA de mettre en œuvre le Programme d'action dans le cadre de leur stratégie nationale de développement et d'élimination de la pauvreté, avec la participation de la société civile, y compris le secteur privé;
- invite les organes directeurs des organismes des Nations Unies à incorporer les dispositions du Programme d'action dans leurs programmes de travail, ainsi que dans leurs mécanismes intergouvernementaux; et à porter à l'attention du Conseil économique et social les progrès réalisés par leurs organisations respectives dans la mise en œuvre du Programme d'action;
- invite l'Assemblée générale des Nations Unies, vers la fin de la décennie, à envisager de convoquer une quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA afin de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action et de décider des mesures à prendre par la suite;
- demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, ses recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace et bien visible, y compris la possibilité de créer un Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés ou sans littoral et les petits Etats en développement insulaires;
- reconnaît que l'emploi est une question intersectorielle prioritaire, de même que l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, le développement durable, la gouvernance et le renforcement des capacités; demande le respect, la promotion et l'application des principes contenus dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi; évoque le microcrédit et la microfinance, les services sociaux de base, la formation et le développement des ressources humaines, les mécanismes visant à faire face aux chocs socio-économiques, les travailleurs migrants, les programmes de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, le secteur informel, les petites et moyennes entreprises et l'emploi indépendant; et souligne l'importance d'un dialogue véritable entre le gouvernement et le secteur privé.

Adresses Internet: Conférence: <http://www.unctad.org/conference/french/index.html>
Déclaration: <http://www.unctad.org/conference/french/declaration.pdf>
Programme d'action: <http://www.unctad.org/fr/docs/aconf/191.fr.edf>

**2. Conseil économique et social: débat de haut niveau:
le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne
l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir
au développement durable
(Genève, 16-18 juillet 2001)**

Texte adopté: ■ Déclaration ministérielle (E/2001/L.29)

63. Dans leurs déclarations dans le cadre de leur dialogue sur les mesures à prendre au vu de l'évolution récente de l'économie mondiale, les dirigeants des institutions financières et des organisations internationales du commerce (Banque mondiale, FMI, OMC et CNUCED):

- ont souligné la nécessité d'éliminer la pauvreté en Afrique;

- ont évoqué l'interconnectivité qui caractérise actuellement le processus de mondialisation, ainsi que la nécessité d'intégrer les pays d'Afrique dans l'économie mondiale;
- se sont félicités de la Nouvelle Initiative africaine, à laquelle ils ont accordé leur plein appui et ont mis l'accent sur le rôle que devaient jouer les Africains dans leur propre développement;
- ont souligné la nécessité d'adopter une approche cohérente pour faire face aux questions les plus importantes en matière de mondialisation;
- ont fustigé à plusieurs reprises la communauté internationale et la famille des organisations internationales pour avoir fait preuve d'incohérence et avoir, par le passé, adopté des priorités, pris des initiatives et donné des conseils contradictoires au nom du développement; le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC ont encore beaucoup d'efforts à faire en matière de coordination et de coopération.

64. Dans la Déclaration ministérielle, les ministres et les chefs de délégation:

- ont décidé de prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, y compris l'annulation de la dette, l'amélioration de l'accès au marché, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissements étrangers directs, ainsi que des transferts de technologie;
- ont demandé au système des Nations Unies et à la communauté internationale d'appuyer la Nouvelle Initiative africaine. Ils ont invité le Secrétaire général à prendre les mesures requises pour que les organismes des Nations Unies réagissent de manière efficace et concertée à l'Initiative et ont pris acte de l'appel lancé par les chefs d'Etats africains en vue de l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour étudier les meilleurs moyens de soutenir l'Initiative;
- ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer la capacité des gouvernements africains à établir les liens voulus entre les dimensions économiques et sociales des stratégies de réduction de la pauvreté, et de leur fournir une assistance en matière d'analyse et de suivi avant et après l'élaboration de ces stratégies. Ils lui ont également demandé d'aider les pays africains à promouvoir des politiques économiques et sociales qui soient favorables aux pauvres et tiennent compte des différences entre les hommes et les femmes, y compris la création d'emplois et d'activités génératrices de revenu pour les pauvres, les femmes et les jeunes grâce à des projets divers: microfinancement, développement communautaire et décentralisation, ainsi que création d'entreprises; à cet égard, ils ont demandé le renforcement du Programme de création d'emplois en Afrique de l'OIT;
- ont déclaré qu'ils craignaient fort que, si les tendances actuelles se poursuivaient, la majorité des pays africains ne puissent atteindre les objectifs internationaux fixés en matière de développement, notamment ceux réaffirmés dans la Déclaration du Millénaire, et ont réclamé une mobilisation d'urgence des ressources intérieures et extérieures pour permettre aux pays africains d'inverser la progression de la pauvreté;
- ont reconnu que les pays africains continueront à avoir besoin de ressources extérieures, en particulier de l'aide publique au développement, pour atteindre les objectifs internationaux en matière de développement: en conséquence, ils ont demandé que les pays développés redoublent d'efforts pour atteindre dès que

possible l'objectif consistant à affecter 0,7 pour cent de leur PNB à l'aide publique au développement, dont entre 0,15 et 0,20 pour cent aux pays les moins avancés, tels qu'ils ont été convenus;

- ont demandé la mise en œuvre des recommandations relatives au déliement de l'aide aux pays les moins avancés formulées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE ainsi que la mise en œuvre rapide et effective de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) pour les pays africains qui remplissent les conditions requises, grâce à des ressources nouvelles et supplémentaires;
- se sont déclarés convaincus que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé permettraient d'obtenir des ressources techniques et financières supplémentaires à l'appui des initiatives africaines, et ont demandé instamment aux organismes des Nations Unies d'élargir leur partenariat à travers le monde avec la société civile;
- ont salué le dialogue entre le G8 et les représentants d'Afrique, notamment celui qui s'est instauré au plus haut niveau, et ont invité le G8 à maintenir ce dialogue afin de suivre de près les enjeux auxquels la région a à faire face.

Adresses Internet: *Débat de haut niveau*: <http://www.un.org/french/ecosoc/2001/devafr/index.htm>
Déclaration ministérielle: <http://www.un.org/esa/coodinaion/ecosoc/devafr/declar.pdf> (en anglais).

B. Institutions de Bretton Woods ⁹

Réunions de printemps:

Comité monétaire et financier international du FMI

Comité du développement Banque mondiale — FMI

(Washington, 26-30 avril 2001) ¹⁰

Textes adoptés: ■ Communiqués

- 65. Comité du développement:** Les ministres ont appuyé dans l'ensemble les propositions présentées par la Banque mondiale pour les pays à revenu intermédiaire, où il serait impossible d'atteindre les objectifs internationaux de développement sans lutter contre la pauvreté. Dans leur communiqué, ils ont réaffirmé que l'existence de bonnes politiques et d'institutions capables de les appliquer était la clé du succès des programmes de développement, et que les pays devaient avoir la maîtrise de leur stratégie.
- 66.** Les ministres ont engagé instamment la Banque à agir de manière très sélective et à utiliser de plus en plus les analyses effectuées par les autres partenaires pour le développement et par les pays eux-mêmes, laissant les partenaires pour le développement conduire les opérations de soutien des réformes, lorsqu'elles portent sur des secteurs dans lesquels ils jouissent d'un avantage comparatif. Les ministres ont affirmé l'importance cruciale du commerce pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté ainsi que le rôle de la Banque mondiale, en collaboration avec ses partenaires, afin de contribuer à mettre les pays en développement mieux à même d'accéder aux marchés internationaux.

⁹ Pour de plus amples informations sur les relations entre le BIT et les institutions de Bretton Woods, voir documents GB.279/ESP/1 et GB.282/ESP/3.

¹⁰ Ces réunions sont présentées plus en détail dans le document GB.282/ESP/3.

67. *Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI*: Les ministres ont salué le recentrage des activités du FMI afin de réduire la vulnérabilité de ses pays membres aux crises de change ou de balance des paiements et pour soutenir des politiques visant à promouvoir une croissance durable et à faire reculer la pauvreté. Ils ont souscrit aux efforts déployés par l'Organisation afin d'accroître la complémentarité et de renforcer la coopération avec les autres organisations, en particulier avec la Banque mondiale, pour renforcer les secteurs financiers, lutter contre la pauvreté et progresser vers la réalisation des objectifs de développement internationaux.
68. Le comité a affirmé que la conditionnalité restait indispensable mais que son extension récente aux aspects structurels justifiait un réexamen: la conditionnalité doit porter essentiellement sur les mesures, notamment d'ordre structurel, qui sont critiques pour la réalisation des objectifs macroéconomiques des programmes du Fonds. Toutefois, ce principe demande à être interprété avec soin au cas par cas. Le renforcement de la collaboration et une division plus claire des tâches entre le FMI et les autres organismes internationaux, en particulier la Banque mondiale, constituent un élément important de cette rationalisation, qui doit rendre la conditionnalité plus efficace et mieux centrée sans l'affaiblir.
69. Le comité a considéré que les programmes appuyés par le Fonds devaient tenir dûment compte des processus de décision nationaux ainsi que de l'aptitude des administrations nationales à mettre en œuvre les réformes, et qu'ils doivent être fermement pris en charge par les pays eux-mêmes.
70. Lors d'une *séance conjointe* du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international afin de passer en revue les efforts déployés par la Banque et le Fonds pour stimuler la croissance et combattre la pauvreté, les ministres ont réaffirmé leur volonté de participer à ces efforts et d'aider les pays membres à atteindre les objectifs de développement internationaux. Ils ont affirmé leur engagement envers les actions énergiques menées par les dirigeants africains pour s'attaquer aux principaux problèmes auxquels ils sont confrontés, y compris les conflits et la mauvaise conduite des affaires publiques, l'établissement d'une base solide de ressources humaines et la lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies transmissibles. Ils se sont également déclarés favorables à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Comme dans le cas de la lutte contre la pauvreté, on ne peut y parvenir que si les pays pauvres prennent leur destin en main et créent un environnement propice à une croissance équitable et durable et à la réduction de la pauvreté en améliorant leur gestion macroéconomique, mais également s'ils reçoivent une aide internationale grâce à l'allègement de la dette, une aide publique au développement accrue, et grâce à une plus grande ouverture des marchés. Ils ont réclamé l'élargissement de l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux et ont invité les pays à ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays les plus pauvres. Ils ont vivement engagé la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les autres institutions internationales et les donateurs bilatéraux à aider les pays préparant des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté durant tout le processus d'élaboration, d'application et de suivi de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, et ont soutenu les efforts déployés par la Banque mondiale pour les aider à améliorer leur évaluation de l'impact social des politiques.
71. La contribution du FMI a également été saluée et les ministres l'ont encouragé à prendre en compte les analyses d'impact social dans ses conseils de politique économique. Aider les pays à résoudre leurs conflits et à rétablir des conditions propices au progrès économique et social a été considéré comme l'une des premières priorités. A cet égard, les ministres ont réclamé une aide accrue de la Banque et du FMI, en étroite collaboration avec les institutions du système des Nations Unies, afin de tirer le meilleur parti des compétences particulières de ces organisations.

72. Les conclusions de ces réunions ont été immédiatement discutées lors de la quatrième Réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, qui s'est tenue à New York en mai 2001. Les participants ont estimé qu'elles contribuaient à une meilleure compréhension des principales questions liées au financement du développement et à la réforme du système financier mondial, dans le contexte plus large des engagements pris afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière de développement et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Adresses Internet: Informations générales: <http://www.imf.org/spring/2001/index.htm>
 Comité du développement: <http://wbln0018.worldbank.org/dcs/devcom.nsf>
Communiqué: <http://wbln0018.worldbank.org/DCS/devcom.nsf/> (communiquesm)
 Comité monétaire et financier international du FMI:
Communiqué: <http://www.imf.org/external/np/cm/042901f.htm>
 Séance conjointe du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement:
Communiqué: <http://www.imf.org/external/np/cm/2001/042901fa.htm>

C. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Conseil de l'OCDE au niveau des ministres (Paris, 16-17 mai 2001)

Texte adopté: ■ Communiqué final: Un développement durable pour l'avenir

73. Dans le *communiqué*, les ministres:

- se sont engagés à faire en sorte que la mondialisation s'exerce au bénéfice de tous en veillant à ce que les plus pauvres ne soient pas laissés à l'écart;
- ont reconnu la nécessité, à l'échelle nationale et internationale, d'une plus grande cohérence de l'ensemble des politiques qui influent sur la réalisation de cet objectif, et ont déclaré que les politiques des échanges, de l'investissement et du développement devaient apporter une contribution essentielle au développement durable et à la réduction de la pauvreté;
- ont rappelé l'adoption de plusieurs nouvelles lignes directrices de l'OCDE sur le développement, dont une relative à la réduction de la pauvreté, qui souligne l'importance d'un travail décent;
- se sont déclarés déterminés à lutter contre les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale: bien que le chômage ait sensiblement baissé dans les pays de l'OCDE ces dernières années, il faut faire davantage pour réduire le chômage de longue durée et la dépendance à l'égard des prestations tout en assurant un niveau adéquat de protection sociale;
- ont accueilli avec satisfaction les travaux de l'OCDE sur les politiques sociales orientées vers l'emploi afin de contribuer à remédier aux inégalités sociales, à faciliter l'ajustement aux restructurations économiques rapides et à améliorer les perspectives de croissance;
- ont souligné que les conséquences du vieillissement de la population demeuraient une préoccupation majeure pour les économies de l'OCDE: de nouvelles réformes sont indispensables pour encourager les travailleurs âgés à poursuivre leur activité et pour parvenir au meilleur équilibre, en fonction du contexte national, entre les différentes

formes de pension pour réaliser l'objectif fondamental, à savoir assurer aux personnes âgées des revenus suffisants; ils ont salué les travaux de l'OCDE sur le vieillissement actif, notamment sa contribution à la Charte adoptée par le G8 à Turin;

- ont noté que les initiatives privées en faveur de la responsabilité des entreprises étaient de plus en plus nombreuses et ont invité l'OCDE à tirer parti de cette évolution positive pour assurer une mise en œuvre efficace des *principes directeurs* de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui viennent d'être révisés et auxquels ils ont réaffirmé leur attachement;
- se sont engagés à travailler avec détermination au lancement d'un nouveau cycle mondial de négociations commerciales multilatérales lors de la Conférence ministérielle de l'OMC et ont réitéré leur attachement au renforcement du système commercial multilatéral ainsi que leur refus des pressions protectionnistes; ils ont déclaré que tous les membres de l'OMC devraient voir leurs préoccupations et leurs intérêts pris en compte dans le résultat final et qu'il faudra mener les négociations dans la transparence. Tous les membres de l'OMC devront faire preuve de créativité et de flexibilité dans leur prise en compte des domaines et des modalités de la négociation. Les échanges et les questions liées au travail ainsi que les autres questions de développement social suscitent des préoccupations auxquelles il convient de répondre par le dialogue, en s'appuyant sur les compétences de toutes les institutions internationales concernées, y compris l'OMC. Un nouveau cycle est essentiel pour les pays en développement, étant donné la nécessité de stimuler leur croissance économique, de faire reculer la pauvreté et d'œuvrer à leur intégration dans le système commercial multilatéral.

Adresses Internet: *Communiqué final:* <http://www.oecd.org/media/communique/nw01-48f.htm>
 Lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté: <http://www.oecd.org/oced/pages/documents/displaywithoutnav/0,3376,EN-document-notname-1-no-no-2124-0,00.html>
 Déclaration de principe lors de l'adoption par la réunion de haut niveau du CAD des lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté: <http://webnet1.oecd.org/pdf/M00003000/M00003177.pdf>

D. Organisation de l'unité africaine (OUA)

Trente-septième Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement

(Lusaka, 9-11 juillet 2001)

- Textes adoptés:**
- Déclaration sur la nouvelle Initiative africaine (MAP et OMEGA)
 - Décision sur la tenue d'une réunion ministérielle sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique

74. Dans la *Déclaration*, les chefs d'Etat et de gouvernement:

- ont souligné que l'Afrique devait prendre des mesures urgentes et efficaces pour éviter d'être marginalisée et afin de devenir un partenaire actif dans le nouvel ordre économique mondial;
- ont réaffirmé que la renaissance et le développement de l'Afrique incombaient en premier lieu à ses gouvernements et à ses peuples: en conséquence, ils se sont déclarés résolus à créer un environnement politique, économique et social propice et à assurer la transformation structurelle et économique requise dans leurs pays en vue de réaliser un développement durable axé sur l'homme;

- ont rappelé l'approbation, par le cinquième Sommet extraordinaire de l'OUA (qui s'est tenu à Syrte en Libye les 1^{er} et 2 mars 2001), des initiatives prises par les Présidents Mbeki d'Afrique du Sud, Obasanjo du Nigéria, Bouteflika d'Algérie, Hosni Moubarak d'Egypte et Wade du Sénégal en ce qui concerne la renaissance et le développement de l'Afrique. Ils ont loué les efforts déployés par les cinq Présidents pour mettre au point un seul plan coordonné et intégré pour la renaissance de l'Afrique fondé sur les deux initiatives, à savoir le Partenariat du millénaire pour le programme de redressement de l'Afrique (MAP) et le plan OMEGA, qui sont complémentaires;
- se sont engagés en faveur des objectifs de la déclaration qu'ils ont adoptée à la quatrième session extraordinaire de leur conférence (qui s'est tenue à Syrte, en Libye, le 9 septembre 1999) dans laquelle ils ont décidé de créer l'Union africaine;
- ont adopté le cadre stratégique d'orientation de la Nouvelle Initiative africaine et son Programme d'action et ont réaffirmé leur engagement en faveur des dispositions du traité instituant la Communauté économique africaine et l'Acte constitutif de l'Union africaine;
- ont décidé de présenter, pour approbation, l'Initiative africaine commune à la session de septembre 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies et ont invité la communauté internationale, en particulier leurs partenaires de développement et le système des Nations Unies, à soutenir cette initiative et à aider l'Afrique à la mettre en œuvre.

75. Dans leur *Décision* sur la tenue d'une réunion ministérielle sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, les chefs d'Etat et de gouvernement:

- ont pris acte de la proposition du Burkina Faso d'organiser une réunion ministérielle dont le thème central serait «emploi et lutte contre la pauvreté en Afrique» et ont approuvé sa proposition de faire coïncider cette réunion ministérielle avec la vingt-cinquième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA;
- ont reconnu les défis auxquels sont confrontés les pays africains du fait de la conjoncture économique actuelle, de la mondialisation et des mutations technologiques, ainsi que des risques accrus de chômage, de sous-emploi et d'exclusion sociale qui en résultent: ils ont demandé au Secrétaire général des Nations Unies, en collaboration avec le Bureau international du Travail (BIT), les autres institutions régionales et internationales concernées, les autres parties prenantes et le pays hôte, de prendre toutes les dispositions pour l'organisation de cette réunion.

Référence: AHG/Decl.1(XXXVII); AHG/Decl.16(XXXVII)
 Adresse Internet: <http://www.oau-oua.org/Lusaka/french/AHG-Dec&Decl.pdf>

E. Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Vingt-quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement *(Bamako, Mali, 15-16 décembre 2000)*

Texte adopté: ■ Communiqué final

76. Dans leur *Communiqué final*, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO):

- se sont félicités de la signature de l'Acte constitutif de l'Union africaine lors du 36^e Sommet ordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le 11 juillet 2000 à Lomé, et ont lancé un appel à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à procéder dans les meilleurs délais à sa ratification, afin de rendre effectif cet important projet pour le devenir des populations africaines;
- après avoir examiné les modalités de la mise en œuvre de la stratégie d'accélération du processus d'intégration régionale, en vue de la création d'un espace économique régional unifié, ont décidé de mettre en place, dans les meilleurs délais, une union douanière dans le cadre de la CEDEAO;
- ont souligné que le renforcement de la dimension politique et économique de l'intégration doit s'accompagner d'actions et de mesures visant à consolider les acquis de la Communauté;
- ont instruit le Secrétaire exécutif de la CEDEAO d'identifier et de proposer des actions spécifiques pour soutenir le développement socio-économique des pays insulaires et sans littoral de la Communauté;
- se sont déclarés préoccupés par les ravages que causent le paludisme et le SIDA au sein de leurs populations.

Adresse Internet: <http://www.ecowas.int/sitecedeo/francais/final-com-15122k.htm>

F. Union européenne (UE)

1. Réunion du Conseil européen (Nice, 7-9 décembre 2000)

Texte adopté: ■ Conclusions de la présidence

77. Dans les Conclusions de la présidence, le Conseil européen:

- s'est félicité de la proclamation conjointe par le Conseil, le Parlement européen et la Commission de la Charte des droits fondamentaux¹¹, qui réunit dans un même texte les droits civils, politiques, économiques, sociaux et de société, exprimés jusque-là dans des sources diverses, internationales, européennes ou nationales;
- a approuvé l'Agenda social européen (qui figure en annexe aux *Conclusions*), qui:
 - définit, conformément aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne¹² et sur la base de la communication de la Commission¹³, des priorités d'action concrètes pour les cinq prochaines années autour de six orientations stratégiques dans tous les domaines de la politique sociale: i) pour des emplois plus

¹¹ Document GB.279/WP/SDG/1, paragr. 27.

¹² <http://europa.eu.int/council/off/conclu/mar2000fr.pdf>

¹³ Document GB.279/WP/SDG/1, p. 12.

nombreux et meilleurs; ii) anticiper et tirer parti du changement de l'environnement de travail en développant un nouvel équilibre entre souplesse et sécurité; iii) lutter contre la pauvreté et contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination pour favoriser l'intégration sociale; iv) moderniser la protection sociale; v) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes; vi) renforcer le volet social de l'élargissement et des relations extérieures de l'Union européenne;

— identifie sept défis communs:

- i) profiter du progrès technique;
- ii) développer la mobilité;
- iii) tirer parti de l'intégration économique et monétaire;
- iv) répondre au vieillissement démographique;
- v) renforcer la cohésion sociale;
- vi) réussir l'élargissement dans le domaine social;
- vii) affirmer la dimension sociale de la mondialisation: l'Agenda social affirme que les négociations multilatérales à dominante économique ont de plus en plus une dimension sociale (par exemple, débats sur les droits sociaux fondamentaux et les questions sanitaires); il importe par conséquent que l'Union européenne s'organise de façon à assurer la prise en compte des enjeux sociaux dans les négociations internationales;

— met l'accent sur le renforcement du volet social de l'élargissement et des relations extérieures de l'Union européenne et le développement d'une approche concertée sur les sujets sociaux internationaux dans le cadre des institutions multilatérales (Organisation des Nations Unies, Organisation mondiale de la santé, Conseil de l'Europe, Organisation internationale du Travail et, le cas échéant, Organisation mondiale du commerce, Organisation de coopération et de développement économiques).

Adresse Internet: <http://ue.eu.int/Newsroom/fr/Info/eurocouncil/index.htm>

2. Réunion du Conseil européen *(Stockholm, 23-24 mars 2001)*

Texte adopté: ■ Conclusions de la présidence

78. Le Conseil européen:

- a approuvé sans réserve le principe selon lequel réforme économique, emploi et politique sociale se renforcent mutuellement;
- a abordé le problème du défi démographique que pose le vieillissement de la population dans une société où la population en âge de travailler est de moins en moins nombreuse;
- a souligné le fait que rétablir le plein emploi signifie axer l'action de l'Union européenne sur une amélioration non seulement quantitative, mais également qualitative de l'emploi;

- a affirmé que la lutte contre l'exclusion sociale revêtait une importance fondamentale pour l'Union européenne: à cet égard, un emploi rémunéré pour les hommes et les femmes constitue la meilleure protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- s'est félicité des initiatives prises par les entreprises pour favoriser la responsabilité sociale des entreprises;
- a recommandé que l'UE continue à jouer un rôle actif afin de parvenir à un consensus sur le lancement d'un nouveau cycle global de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'OMC lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Selon le Conseil, ce nouveau cycle devrait répondre aux préoccupations de tous les membres de l'OMC, en particulier des pays en développement, et devrait être préparé d'une manière transparente et globale en tenant compte de la nécessité d'un dialogue avec la société civile.

Adresse Internet: <http://ue.eu.int/fr/info/eurocouncil/>

3. Réunion du Conseil européen (Göteborg, 15-16 juin 2001)

Texte adopté: ■ Conclusions de la présidence

79. Le Conseil européen:

- a déclaré qu'avec l'élargissement et la mondialisation l'Union européenne se trouvait face à des perspectives et à des défis considérables, et a affirmé que l'existence d'un système commercial multilatéral solide, ouvert et fondé sur des règles contribuait à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union, parmi lesquels la promotion de la croissance économique, du développement durable et de la prise en compte des aspects sociaux de la mondialisation. Le lancement d'un nouveau cycle ambitieux et équilibré de négociations multilatérales à Doha reste l'objectif de l'Union;
- en ce qui concerne le plein emploi et la qualité de l'emploi dans une Europe compétitive, il a déclaré que les Etats membres devaient tirer parti de toute la réserve de main-d'œuvre de l'Union en améliorant les possibilités d'accès au marché du travail pour les femmes et en augmentant les taux d'emploi des travailleurs plus âgés: les problèmes posés par le vieillissement de la population doivent être traités globalement.

Adresse Internet: <http://ue.eu.int/fr/info/eurocouncil/>

4. Parlement européen (octobre 2000)

Texte adopté: ■ Résolution sur la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions sur l'Agenda pour la politique sociale

80. Dans cette résolution, le Parlement européen:

- partage l'avis de la Commission européenne que l'Agenda social doit relever d'une ambition forte pour confirmer le fait que les politiques sociale, économique et de l'emploi sont étroitement liées;
- estime qu'il convient de mettre davantage l'accent sur l'employabilité en vue de garantir à tous la possibilité d'être en contact avec le marché du travail: ceci devrait

permettre d'accroître les investissements dans l'éducation innovatrice et la formation tout au long de la vie, et de réserver une place plus grande à l'enseignement des langues;

- tient pour décisif le rôle des partenaires sociaux et estime qu'il convient d'encourager et de renforcer le dialogue social en tant qu'élément important dans la résolution des défis auxquels est confrontée l'Europe en matière de politique sociale et de l'emploi;
- demande à la Commission de renforcer le nouvel Agenda social sur les points suivants:
 - i) assurer la qualité des nouveaux emplois par des initiatives législatives;
 - ii) veiller à ce que la dimension sociale soit pleinement prise en compte dans la politique de concurrence en intégrant des considérations liées à l'emploi et aux relations du travail dans les décisions de la Commission concernant les fusions d'entreprises;
 - iii) évaluer le fonctionnement de la clause sociale dans le cadre du SPG (respect des conventions de l'OIT suivantes: convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et stimulation du respect de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999) et proposer des clauses sociales dans les accords internationaux conclus par l'Union et la Communauté.

Référence: A5-0291/2000

Adresse Internet: http://www.europarl.eu.int/hearings/20000821/empl/pdf/pv_fr.pdf

5. **Sommet UE–Chine** (Bruxelles, 5 septembre 2001)

Texte adopté: ■ Déclaration de presse conjointe

81. Dans leur Déclaration de presse conjointe, les chefs de gouvernement:

- ont convenu de poursuivre le dialogue sur les droits de l'homme et ont confirmé qu'ils s'emploieraient à obtenir des résultats significatifs et positifs. Les deux parties ont réaffirmé que le dialogue sera poursuivi sur la base de l'égalité et dans un esprit de respect mutuel, et sont convenues que ledit dialogue devrait contribuer à promouvoir l'observation des normes internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que la coopération avec les institutions et mécanismes des Nations Unies existant dans ce domaine;
- ont souligné l'importance politique de la coopération UE-Chine dans la lutte contre l'immigration illégale et le trafic des êtres humains;
- se sont déclarés satisfaits de ce que la procédure d'accession à l'OMC se déroule sans difficulté et ont réaffirmé leur détermination commune de veiller à ce que ce pays puisse devenir le plus rapidement possible membre de l'OMC. Ils ont estimé que l'accession à la Chine serait bénéfique pour toutes les parties concernées;
- ont déclaré qu'ils étaient pleinement favorables à un nouveau cycle de négociations relatives aux échanges multilatéraux reposant sur une large assise et sur le principe d'un équilibre des intérêts au profit de tous les membres de l'OMC.

Adresse Internet: <http://ue.eu.int/newsroom/main.cfm?LANG=2>

G. Sommets UE–Etats-Unis
(Washington, 18 décembre 2000;
Göteborg, 14 juin 2001)

- Textes adoptés: ■ Lignes de force de la coopération UE–Etats-Unis dans le cadre du nouvel Agenda transatlantique (Washington)
■ Déclaration (Göteborg)

82. Les chefs d’Etat et de gouvernement de l’Union européenne et des Etats-Unis:

- à *Washington*: ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leurs efforts communs pour parvenir à un consensus sur le lancement, le plus rapidement possible, d’un nouveau cycle de négociations commerciales dans le cadre de l’OMC; ce nouveau cycle devrait répondre aux préoccupations de tous les membres de l’OMC, en particulier des pays les plus pauvres, et permettre de renforcer et d’étoffer le système de l’OMC fondé sur des règles; ils ont convenu que la mise en chantier d’un cycle inclusif et équilibré au cours de l’année 2001 était hautement prioritaire et se sont engagés à continuer à œuvrer dans ce sens en cherchant à aplanir les divergences de vues qui subsistent entre eux quant à l’ordre du jour de ce cycle;
- à *Göteborg*: ont réitéré leur engagement à s’employer à résoudre des problèmes mondiaux, et ont reconnu qu’ils partageaient une responsabilité toute particulière pour ce qui est de la résolution des problèmes d’intérêt mondial;
- ont exprimé à nouveau leur engagement en faveur du lancement d’un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et ont reconnu qu’ils avaient fait des progrès dans la poursuite de cet objectif commun; le nouveau cycle devrait faire la preuve que le système commercial peut répondre aux préoccupations de la société civile et promouvoir le développement durable.

Adresses Internet: Pour les Lignes de force: <http://www.elysee.fr/actus/dep/2000/etranger/12-ue-usa/decla05.pdf>
Pour la Déclaration: http://usinfo.state.gov/regional/eur/bush01/sweden_joint.htm

H. Sommets UE–Canada
(Ottawa, 19 décembre 2000;
Stockholm, 21 juin 2001)

- Textes adoptés: ■ Déclaration commune d’Ottawa sur la coopération en matière d’aide au développement
■ Stockholm: Déclaration conjointe sur l’OMC

83. Ottawa: les chefs d’Etat et de gouvernement de l’UE et du Canada ont déclaré que:

- ils partageaient un objectif commun dans la mise en œuvre des politiques de coopération en matière de développement dont l’objectif central est la réduction de la pauvreté, et ils sont convenus de travailler ensemble à la réalisation de cet objectif;
- pour les pays en développement, et particulièrement les moins développés, l’intégration et la participation à l’économie mondiale sont essentielles à une croissance économique, un progrès social et une réduction de la pauvreté qui soient durables; ils ont souligné que cette démarche devait s’accompagner des réformes sociales et politiques nécessaires. Les pays en développement doivent certes bénéficier d’un meilleur accès aux marchés de l’UE et du Canada, mais ils doivent aussi acquérir de meilleures capacités techniques et institutionnelles afin de participer à part entière au système mondial des échanges.

84. Stockholm: les chefs d'Etat et de gouvernement:

- se sont accordés à reconnaître qu'un système d'échange multilatéral réglementé, performant et sans entrave, qui s'adapte aux changements de l'économie mondiale, était un élément moteur pour la prospérité de tous les membres de l'OMC;
- se sont montrés résolument en faveur du lancement d'un nouveau cycle de négociations ambitieuses et équilibrées à la quatrième Conférence ministérielle, qui témoigne de l'intérêt de tous les membres de l'OMC d'élargir l'accès de tous les marchés à tous les membres; ils souhaitent améliorer, renforcer et clarifier les règles commerciales actuelles, et appliquer les mesures disciplinaires multilatérales à de nouveaux secteurs;
- ont reconnu que les négociations devaient aider les pays en développement à se développer et à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent pour s'intégrer dans l'économie mondiale;
- ont estimé que les futures négociations devront répondre aux préoccupations légitimes des populations sur le système des échanges en veillant à ce que le nouveau cycle de négociations aille dans le sens du développement durable et promette d'atteindre d'autres grands objectifs sociaux, qui respectent notamment le droit de chaque membre de l'OMC de promouvoir la diversité culturelle;
- ont souligné la nécessité de renforcer la cohérence entre les politiques de l'OMC, de la Banque mondiale, du FMI et d'autres organismes spécialisés des Nations Unies, et d'accompagner les efforts, notamment ceux entrepris actuellement par l'OIT, pour s'attaquer, en collaboration avec les instances internationales concernées, aux dimensions sociales de la mondialisation.

Adresses Internet: ■ Ottawa: http://europa.eu.int/comm/external_relations/canada/summit12_00/conclusions_en.htm
 ■ Stockholm: http://europa.eu.int/comm/external_relations/canada/sum06_01/

I. Groupe des Huit (G8)**1. Sommet du G8***(Gênes, 20-22 juillet 2001)*

Textes adoptés: ■ Communiqué final
 ■ Plan du Sommet de Gênes pour l'Afrique

85. Communiqué final: les chefs d'Etat et de gouvernement du G8:

- ont déclaré que, en tant que dirigeants démocratiques responsables envers leurs citoyens, ils croyaient en l'importance fondamentale d'un débat public ouvert à tous sur les principaux enjeux auxquels sont confrontées leurs sociétés, et se sont engagés à promouvoir des solutions novatrices reposant sur un partenariat étendu avec la société civile et le secteur privé;
- se sont déclarés prêts à améliorer la coopération et la solidarité avec les pays en développement, chacun assumant sa part de responsabilité dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement durable, et ils ont exprimé leur ferme détermination à mettre la mondialisation à la portée de tous les citoyens et spécialement des plus pauvres: intégrer les pays pauvres dans l'économie mondiale est le moyen le plus sûr de répondre à leurs aspirations fondamentales;

- ont souligné que, pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, la situation dans de nombreux pays en développement — spécialement en Afrique — appelait une action mondiale décisive, et que la stratégie la plus efficace consistait à maintenir une économie mondiale forte, dynamique, sans entrave et performante;
- ont déclaré que des modes de gouvernement démocratiques, sans entrave et comptables de leurs actes, fondés sur le respect des droits de l’homme et de la règle de droit, étaient des conditions indispensables à un développement durable et à une croissance énergique: ils allaient aider les pays en développement à encourager la participation active de la société civile et des organisations non gouvernementales, et à garantir la liberté de l’activité économique;
- en ce qui concerne l’allègement de la dette — et notamment l’initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) —, ont déclaré que cette initiative était une contribution précieuse à la lutte contre la pauvreté, mais qu’elle n’était que l’une des mesures nécessaires pour stimuler une croissance plus rapide dans les pays très pauvres;
- ont constaté que la liberté du commerce et des investissements contribuait à stimuler la croissance mondiale et à réduire la pauvreté, et sont donc convenus d’appuyer le lancement d’un nouveau cycle ambitieux de négociations commerciales mondiales, fondé sur un ordre du jour équilibré;
- ont affirmé que l’éducation était le ciment de la croissance et de l’emploi et qu’ils allaient donc travailler avec l’OIT pour lutter contre le travail des enfants et adopter des mesures incitatives pour augmenter les effectifs scolaires;
- ont exprimé leur ferme conviction selon laquelle performance économique et inclusion sociale étaient interdépendantes, et se sont engagés à mettre en œuvre des politiques conformes aux recommandations de la Conférence des ministres du Travail du G8 (Turin, 2000); ils ont noté avec satisfaction l’augmentation de l’activité des personnes âgées qui représentent, comme indiqué dans la Charte de Turin du G8 *Towards Active Ageing*¹⁴, un grand réservoir de ressources pour leurs économies et leurs sociétés.

86. Plan du Sommet de Gênes pour l’Afrique: les chefs d’Etat et de gouvernement du G8:

- ont accepté d’«appuyer les efforts africains visant à résoudre les problèmes de ce continent»;
- ont considéré que l’instauration de la paix, de la stabilité ainsi que l’éradication de la pauvreté en Afrique comptaient parmi les défis les plus importants qu’ils devaient relever en ce nouveau millénaire;
- ont accueilli avec satisfaction la Nouvelle Initiative africaine qui jette les bases d’un nouveau partenariat intensif entre l’Afrique et le monde développé, et ont insisté sur l’importance de travailler en partenariat avec les gouvernements africains pour améliorer l’accès des produits africains aux marchés mondiaux, pour attirer les investissements étrangers directs (IED) et promouvoir l’investissement dans les secteurs sociaux clés, en particulier la santé et l’éducation; ils ont réitéré leur volonté de promouvoir cet objectif avec leurs partenaires africains et auprès d’instances multilatérales — aux Nations Unies, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire

¹⁴ <http://www.g7.utoronto.ca/g7/labour/ageingnov2000.htm>

international, ainsi que dans un nouveau cycle de négociations de l'OMC — et ont décidé que chaque membre du G8 devait désigner un représentant personnel de haut niveau qui assurerait la liaison avec les dirigeants africains soucieux de mettre au point un plan d'action concret qui devra être approuvé au Sommet du G8 en l'an 2002.

Adresses Internet: Sommet du G8: http://www.g8italia.it/_en/docs/ZILPSW34.htm
Communiqué final: http://www.g8italia.it/_en/docs/XGKPT170.htm
 Plan du Sommet de Gènes pour l'Afrique: http://www.g8italia.it/_en/docs/TQMJG165.htm

2. **Réunion du Sommet du G7** (pendant le Sommet du G8, Gènes, 20-22 juillet 2001)

Texte adopté: ■ Déclaration

87. Les chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des Sept (G7):

- ont convenu qu'il était important de coopérer dans trois domaines pour renforcer l'économie mondiale, à savoir: i) lancer un nouveau cycle de négociations; ii) renforcer la stabilité et l'intégrité du système financier international; iii) s'assurer que les pays les plus pauvres ne soient pas laissés pour compte, en mettant notamment en œuvre l'initiative PPTE;
- ont reconnu que la mise en œuvre des accords du Cycle d'Uruguay suscitait des préoccupations tout à fait légitimes et se sont déclarés prêts à examiner la manière de faire progresser les choses dans un nouveau cycle de négociations;
- ont considéré que, dans le cadre du renforcement du système financier international, les banques de développement multilatérales (BDM) avaient un rôle central à jouer dans la lutte contre la pauvreté en stimulant la croissance de la productivité et en soutenant le développement économique équitable et durable; dans cette perspective, ils ont apprécié et approuvé les recommandations de leurs ministres des Finances visant à réformer les BDM et à concentrer leurs activités sur les investissements sociaux et humains de base;
- ont déclaré, au sujet de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, qu'à Okinawa neuf pays ont pu prétendre à un allègement de la dette et 23 pays bénéficient désormais de cette initiative: ils ont invité les PPTE qui n'avaient pas encore pris leur décision à entreprendre rapidement les réformes économiques et sociales nécessaires, en mettant notamment au point une stratégie pour la réduction globale de la pauvreté en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI.

Adresse Internet: <http://www.g7.utoronto.ca/g7/summit/2001genoa/g7statement.html>

3. **Conférence des ministres du Travail du G8** (Turin, 10-11 novembre 2000)

Textes adoptés: ■ Communiqué
 ■ Charte «Towards Active Ageing»

88. Dans leur *Communiqué*, les ministres:

- ont souligné que, du fait de la mondialisation des marchés et de l'introduction et l'adoption rapides des nouvelles technologies, la main-d'œuvre qualifiée et

polyvalente était devenue le garant de la compétitivité d'un pays et du bien-être de ses citoyens;

- ont déclaré que le plein emploi, dans une société axée sur la connaissance, était leur objectif primordial et qu'il était essentiel que l'interconnexion entre les objectifs sociaux et économiques apparaisse dans la formulation de politiques sociales et de l'emploi cohérentes;
- ont reconnu, en ce qui concerne les politiques en faveur d'une société n'excluant personne, que, si la société axée sur la connaissance créait d'énormes créneaux, il y avait néanmoins un risque de saper la cohésion sociale et de compromettre les conditions propices à un développement économique et social durable si trop de gens étaient exclus des fruits de la croissance économique ou ne pouvaient bénéficier de l'éducation;
- ont approuvé l'objectif de la prospérité bénéficiant au plus grand nombre, ce qui signifie qu'il faut s'assurer que le travail est rentable et que les questions de l'inégalité des revenus font l'objet d'un examen attentif;
- ont soutenu les initiatives visant à améliorer l'accès au marché pour les pays en développement et à gérer la dette extérieure dans l'esprit de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et en accord avec les stratégies de réduction de la pauvreté;
- ont approuvé le fait qu'il faille concevoir des politiques suivies:
 - i) pour encourager les investissements dans les secteurs sociaux;
 - ii) pour améliorer et élargir les réseaux de protection sociale;
 - iii) pour que les normes fondamentales du travail soient davantage respectées et pour augmenter le nombre de ceux qui bénéficient de la mondialisation;
- se sont montrés préoccupés du fossé numérique existant tant au sein des économies et sociétés du G8 qu'entre les pays en développement et les pays développés;
- ont insisté sur le fait que les normes fondamentales du travail devaient être respectées à chaque fois qu'une personne travaille de manière à ce que la prospérité soit partagée entre tous dans un monde globalisé; ils ont réitéré les déclarations faites lors de la Conférence des ministres du Travail du G8 à Washington en s'engageant à travailler avec l'OIT et au sein même de l'Organisation pour s'assurer qu'elle dispose bien des moyens et des ressources nécessaires pour assurer la promotion de la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;
- ont réitéré les conclusions du Sommet d'Okinawa, se félicitant de la coopération accrue entre l'OIT et les institutions financières internationales (IFI) qui s'emploient à promouvoir une protection sociale appropriée ainsi que les normes fondamentales du travail;
- ont demandé instamment aux IFI d'évoquer ces normes dans le dialogue qu'elles mènent avec les pays membres sur la politique à mener;
- ont souligné l'importance d'une coopération efficace entre l'OMC et l'OIT sur les dimensions sociales de la mondialisation et sur la libéralisation des échanges;

- ont encouragé l'OCDE et l'OIT à poursuivre leur précieux travail sur l'emploi et les questions sociales y relatives; à promouvoir une certaine cohérence entre les organisations internationales dans la politique à mener et à éviter les chevauchements d'activités de recherche; ils ont vivement incité l'OCDE et l'OIT à confronter leurs connaissances et leurs compétences pour mettre au point des politiques efficaces, pour les appliquer et les évaluer, ainsi que pour diffuser l'information.

89. Dans leur Charte intitulée «*Towards Active Ageing*» (Vers une vieillesse active), les ministres:

- se sont montrés convaincus que les personnes âgées de leurs sociétés allaient créer de nouveaux créneaux et de nouveaux enjeux;
- ont donc considéré que, grâce à des efforts concertés, des stratégies cohérentes et un plus grand partenariat avec tous les acteurs concernés, ils pourraient retirer des avantages économiques et sociaux de l'augmentation de l'activité des personnes âgées;
- ont réitéré l'importance qu'ils attachaient à la coopération internationale et au renforcement du dialogue avec les partenaires sociaux dans ce domaine;
- ont encouragé l'OCDE, l'OMS et l'OIT à poursuivre leur action dans ce domaine.

Adresse Internet: *Towards Active Ageing*: <http://www.g7.utoronto.ca/g7/labour/ageingnov2000.htm>

J. Groupe des Vingt (G20)¹⁵: Deuxième réunion (Montréal, Canada, 25 octobre 2000)

Texte adopté: ■ Déclaration commune

90. Dans leur *Déclaration commune*, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Vingt:

- ont réaffirmé leur conviction selon laquelle l'intégration économique qui est au cœur de la mondialisation pouvait continuer d'être un instrument puissant, contribuant à améliorer la vie de centaines de millions de gens aussi bien dans les pays industriels que dans les pays en transition et dans les pays en développement;
- parallèlement, ils se sont accordés à reconnaître que la mondialisation, à l'instar de toute autre transformation économique, pouvait être source de difficultés économiques et de bouleversements sociaux;
- ont rappelé aux gouvernements qu'ils avaient la tâche d'élaborer et d'appliquer des politiques visant à promouvoir la stabilité financière et économique et à exploiter les avantages de la mondialisation, et sont convenus que l'instauration de cadres et politiques appropriés pour promouvoir une mondialisation qui bénéficie à tous les

¹⁵ Ce groupe a été constitué en 1999, après l'engagement par le Sommet du G8 à Cologne, Allemagne, d'instituer un mécanisme de dialogue informel au sein des institutions de Bretton Woods. Le G20 rassemble les pays du G7 ainsi que 12 pays émergents (l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, la République de Corée, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Fédération de Russie et la Turquie) de même que l'Union européenne.

participants allait être le défi majeur auquel la communauté internationale allait être confrontée en ce XXI^e siècle;

- ont réclamé la création de conditions plus propices à l'intégration des pays pauvres lourdement endettés dans l'économie mondiale, en priant instamment les créanciers bilatéraux et multilatéraux de participer pleinement à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE);
- ont soutenu les efforts continus de l'OMC pour créer un consensus en faveur d'une plus grande libéralisation des échanges multilatéraux et d'un renforcement des règles commerciales; cette démarche ne va pas manquer d'apporter de gros bénéfices à l'économie mondiale, en traduisant les besoins et les intérêts des pays en développement comme des pays développés;
- ont demandé que soient lancées des campagnes de promotion pour la conception et la mise en œuvre effective de «filets de protection sociale» qui protègent les groupes les plus vulnérables à l'intérieur des sociétés où le processus de mondialisation est en cours.

Adresse Internet: *Groupe des Vingt*: <http://www.g20.org/indexe.html>

K. Groupe des 77 (G77)

Trentième Réunion des présidents/coordonateurs du Groupe des 77 chapitres (Genève, 15-16 mars 2001)

Texte adopté: Communiqué final

91. Les participants:

- se sont engagés à travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes pour mettre la mondialisation à la portée des PMD en soutenant les efforts de ces pays pour créer les capacités productives, humaines et institutionnelles nécessaires;
- ont proposé leur aide pour créer un environnement international propice à leur intégration bénéfique dans l'économie mondiale et pour assurer leur développement durable;
- ont demandé instamment que les décisions de l'OMC relatives aux questions d'application soient prises avant la quatrième Conférence ministérielle afin que les intérêts et les préoccupations des pays en développement soient dûment pris en compte;
- ont souligné le fait que le financement du développement social et économique devait être plus stable et plus prévisible et ont insisté sur le rôle important que l'APD pouvait encore jouer, à cet égard, pour la majorité des pays en développement, et notamment les PMD et autres pays n'ayant qu'un faible potentiel pour l'épargne intérieure ou pour les recettes à l'exportation;
- se sont montrés particulièrement préoccupés de ce que presque tous les pays en développement, indépendamment de leur niveau de développement, ployaient sous le joug d'un service excessif de la dette: ils sont donc convenus que, pour résoudre ce problème, il importe de prendre des mesures expéditives afin de réduire

l'endettement. A cet égard, ils ont accueilli avec satisfaction les mesures importantes prises dans le cadre de l'initiative PPTE ainsi que l'annulation des dettes bilatérales de ces pays. Toutefois, ils sont aussi d'avis qu'il importe d'instaurer d'autres mesures d'allègement de la dette et de les étendre, notamment, aux pays endettés à moyen revenu.

Adresse Internet: *Communiqué final*: <http://www.g77.org/News/comuniqu30.html>

L. Groupe des Quinze (G15)

Onzième Sommet

(Djakarta, 30-31 mai 2001)

Textes adoptés: ■ Communiqué conjoint
 ■ Déclaration de Djakarta sur la technologie de l'information et de la communication pour le développement

92. Les chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des Quinze (G15):

- ont noté que, en dépit du redressement rapide de l'économie mondiale en 1999 et au début de 2000, la menace d'un nouveau ralentissement a réduit les perspectives de durabilité de cet élan: cette situation a influencé négativement les projections de croissance économique soutenue et de développement durable des pays en développement;
- ces événements ont souligné la nécessité de trouver une nouvelle approche globale pour soutenir la coopération et les partenariats afin de promouvoir un partage plus équitable des bénéfices de la mondialisation;
- ont reconnu en particulier qu'il faut accroître la coordination macroéconomique entre les pays industrialisés afin de promouvoir un environnement propice à la croissance et au développement et de minimiser les conséquences économiques et sociales néfastes de la mondialisation;
- ont noté avec préoccupation que 1,2 milliard de personnes dans le monde vivent encore dans des conditions de misère et de pauvreté abjectes, et ont souligné que la communauté internationale doit prendre un engagement plus profond afin de faire du droit au développement une réalité;
- concernant la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement, ont déclaré que cette conférence devrait faire en sorte que la mondialisation profite à tous les peuples et permette d'atteindre les cibles ayant fait l'objet d'un accord international, ainsi que les objectifs du Sommet du millénaire grâce à des actions et à des mesures concrètes;
- restent préoccupés devant le fait que la dette des pays en développement demeure un obstacle majeur au développement, et ont réitéré leur appel en faveur d'une action rapide et complémentaire des pays développés permettant à tous les pays pauvres très endettés (PPTE) de bénéficier d'un allègement de la dette ou du service de la dette;
- compte tenu de l'importance de la création d'emplois s'agissant d'atténuer la pauvreté, ils se sont réjouis de la décision prise par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies «Copenhague+5» (Genève, juin 2000) de convoquer, en novembre 2001, un Forum global sur l'emploi, sous les auspices de l'OIT; ce forum est l'occasion d'élaborer un cadre global pour la réalisation d'une

stratégie globale pour l'emploi; au cours des travaux préparatoires du forum, ils ont instamment demandé à l'OIT de prendre en considération l'initiative du Groupe des Quinze concernant une stratégie globale pour l'emploi et de veiller à ce que de véritables programmes de mise en œuvre figurent en bonne place dans le programme et budget de l'OIT pour 2002-03;

- ont réaffirmé avec force que les questions ne relevant pas du commerce international comme les normes du travail et les conditionnalités de l'environnement ne doivent pas être incluses à l'ordre du jour de l'OMC; ils ont également dit leur préoccupation devant la détérioration du Système généralisé de préférences, notamment l'imposition de conditionnalités supplémentaires aux pays en développement dans le cadre du SGP; ils ont lancé un appel en faveur de l'exclusion de ces conditionnalités dans l'application du Système généralisé de préférences, notamment les normes du travail, de la santé, de la sécurité et de l'environnement;
- dans la *Déclaration de Djakarta sur la technologie de l'information et de la communication pour le développement*, ils ont souligné que, combinées aux éléments fondamentaux pour le développement, les TIC avaient le potentiel d'accélérer une croissance économique soutenue et de promouvoir un développement durable dans les pays en développement; il est très urgent de s'attaquer aux principaux obstacles à la participation de la majorité des habitants des pays en développement à la révolution des TIC, et de définir et de mettre en œuvre des programmes nationaux visant à les incorporer dans les stratégies nationales de développement. On est donc convenu de créer une équipe spéciale du G15 sur les TIC.

Adresses Internet: Adresse générale: <http://www.sibexlink.com.my/g15/>
 Communiqué conjoint: <http://www.dfa-deplu.go.id/world/multilateral/g15/joint-communique1.htm>
 Déclaration de Djakarta sur la technologie de l'information et de la communication pour le développement: <http://www.dfa-deplu.go.id/world/multilateral/g15/jkt-declaration2.htm>

M. Sommet des Amériques

Troisième Sommet des Amériques (Québec, 20-22 avril 2001)

- Textes adoptés:**
- Déclaration de Québec
 - Plan d'action

93. Dans la *Déclaration de Québec*, les chefs d'Etat et de gouvernement des Amériques:

- ont renouvelé leur engagement de créer une plus grande prospérité et d'élargir les débouchés économiques tout en favorisant la justice sociale et le développement du potentiel humain, et de travailler avec tous les secteurs de la société civile et les organisations internationales pour veiller à ce que les activités économiques favorisent le développement durable de leurs sociétés;
- ont salué les progrès importants réalisés à ce jour quant à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), y compris l'élaboration d'un avant-projet d'accord de la ZLEA: ils ont demandé à leurs ministres de s'assurer que les négociations relatives à cet accord seraient conclues au plus tard en janvier 2005 et de veiller à son entrée en vigueur le plus tôt possible ou au plus tard en décembre 2005;
- ont affirmé que la démocratie et le développement économique et social sont interdépendants et s'épaulent mutuellement, étant tous deux des conditions fondamentales à la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. Ils se sont engagés à

déployer davantage d'efforts pour atteindre les objectifs en matière de développement international, notamment une réduction de 50 pour cent de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue, et ce d'ici l'année 2015; et ils ont affirmé que le progrès vers des sociétés plus démocratiques, des économies en expansion et l'équité sociale repose sur l'éducation de la population, l'instruction civique et la qualification de la main-d'œuvre;

- se sont engagés à favoriser le respect des normes fondamentales du travail reconnues au niveau international, telles qu'elles sont incluses dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi;
- ont exprimé leur volonté de prendre en considération la ratification ou l'adhésion aux «accords fondamentaux» de l'OIT, le cas échéant;
- afin de concrétiser leur engagement à créer de meilleures possibilités d'emploi, de mieux former les travailleurs et d'améliorer les conditions de travail dans l'ensemble de la région, ils ont reconnu la nécessité d'aborder dans les forums régionaux et internationaux pertinents les questions de la mondialisation liées à l'emploi et au travail. Ils ont demandé à la Conférence interaméricaine des ministres du Travail de poursuivre son étude des questions liées à la mondialisation ayant un impact sur l'emploi et le travail ¹⁶;
- ont chargé les ministres des Affaires étrangères de la région de préparer, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale de l'OEA, une *Charte démocratique interaméricaine* afin de renforcer les instruments de l'OEA, pour qu'elle puisse défendre activement la démocratie représentative (voir section suivante).

94. Dans le *Plan d'action*, les chefs d'Etat et de gouvernement des Amériques:

- ont reconnu, dans une section portant sur le travail et l'emploi, que l'emploi est le lien le plus direct entre l'activité économique et l'amélioration du niveau de vie des citoyens, et que l'avènement d'une véritable prospérité passe nécessairement par la protection et le respect des droits fondamentaux des travailleurs ainsi que la promotion de l'égalité d'accès à l'emploi et l'amélioration des conditions de travail dans tous les pays de la région;
- ont constaté l'importance d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines, de promouvoir une sécurité de l'emploi compatible avec la croissance économique et d'élaborer des mécanismes visant à aider les travailleurs en période de chômage, ainsi que de renforcer la coopération et le dialogue social sur les questions de travail entre les travailleurs, leurs organisations, leurs employeurs et les gouvernements;
- ont demandé aux ministres de collaborer dans l'examen de la dimension sociale du Sommet des Amériques; à cet égard, ils ont exprimé leur volonté de créer un processus pour améliorer la collaboration et la coordination sur les dimensions sociales dans le cadre du processus du Sommet des Amériques entre les ministères du Travail et les autres ministères appropriés, et les institutions internationales clés des Amériques ayant un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des conditions de travail, en particulier l'OEA, l'OIT, la CEPALC ainsi que la BID et la Banque mondiale;

¹⁶ <http://xii-ciamt.org/english/index.html>

- ont réaffirmé leur respect pour la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, ainsi que leur volonté d'adopter et de mettre en œuvre une législation et des politiques prévoyant l'application efficace des normes fondamentales du travail, telles que reconnues par l'OIT, et d'envisager la ratification et la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'Organisation;
- ont déclaré qu'ils poursuivraient l'action entreprise pour éliminer le travail des enfants, et en priorité la promotion de la ratification et de la mise en œuvre dans la région de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et qu'ils veilleraient à ce que les lois, les réglementations et les politiques nationales soient compatibles avec cette convention et à ce que des mesures immédiates soient prises pour éliminer les pires formes de travail des enfants;
- ont souligné la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre, avec la coopération de la BID, de la Banque mondiale, et d'autres donateurs selon le cas, ainsi que de l'OIT, des législations, des politiques et des réglementations visant à réduire les coûts de démarrage, à favoriser le développement d'institutions communautaires de soutien et à créer des conditions qui encouragent les banques commerciales à élargir leur clientèle pour y inclure davantage des micro, petites et moyennes entreprises;
- ont déclaré qu'ils amélioreraient l'accès aux possibilités de création d'entreprises durables, la productivité et l'emploi des jeunes ainsi que les filets de sécurité sociale aux niveaux régional et national, le cas échéant.

Adresses Internet: *Sommet:* <http://www.americascanada.org/menu-e.asp>
Déclaration de Québec: <http://www.americascanada.org/eventsummit/declarations/declara-e.asp>
Plan d'action: <http://www.americascanada.org/eventsummit/declarations/plan-e.asp>
Suivi: http://www.americascanada.org/eventsummit/document/dec_study_release-e.asp

N. Organisation des Etats américains (OEA)

Session extraordinaire de l'Assemblée générale (Lima, Pérou, 11 septembre 2001)

Texte adopté: ■ Charte interaméricaine de la démocratie

95. Les ministres des Affaires étrangères des Amériques se sont réunis en séance plénière à Lima le 11 septembre 2001 au cours de la 28^e session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, et ils ont adopté par acclamation la *Charte interaméricaine de la démocratie*, résultant du mandat qui a été conféré par la *Déclaration de Québec* (voir section précédente). Cette charte:

- réaffirme que la lutte contre la pauvreté, et notamment l'élimination de la pauvreté extrême, est indispensable à la promotion et à la consolidation de la démocratie et qu'elle constitue une responsabilité commune et partagée des Etats américains;
- reconnaît que le droit des travailleurs de s'associer librement pour défendre et promouvoir leurs intérêts est fondamental pour l'accomplissement des idéaux démocratiques;
- affirme, dans son article 10, que la promotion et le renforcement de la démocratie exigent que les travailleurs puissent exercer leurs droits pleinement et d'une manière efficace, et que les normes fondamentales du travail soient appliquées, telles qu'elles sont reconnues dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits

fondamentaux au travail et son suivi, ainsi que dans les conventions fondamentales de l'OIT y relatives;

- souligne que la démocratie sera renforcée par l'amélioration des normes sur le lieu de travail ainsi que par l'amélioration de la qualité de la vie des travailleurs dans la région;
- réaffirme l'engagement des Etats membres de l'OEA d'adopter et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la création d'emplois productifs, de réduire la pauvreté et d'éradiquer l'extrême pauvreté, compte tenu des diverses réalités et conditions économiques qui prévalent dans les pays de la région.

Adresses Internet: *Session extraordinaire:* http://www.oas.org/charter/eng/charter_en.htm
Charte: http://www.oas.org/charter/docs/resolution1_en_p4.htm

O. **Dixième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Amérique latine** (Panama, 17-18 novembre 2000)

Texte adopté: ■ Déclaration de Panama

96. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Amérique latine:

- ont adopté une Déclaration centrée notamment sur les enfants et les adolescents, aux termes de laquelle ils sont convenus de demander instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de signer, de ratifier ou d'accepter les conventions de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et (n° 138) sur l'âge minimum, 1973;
- ont exprimé leur satisfaction devant le résultat obtenu dans la région par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC);
- sont convenus de poursuivre tous les efforts visant à réduire considérablement le niveau de pauvreté dans lequel vivent certaines populations d'Amérique latine;
- ont appuyé, à l'instar des pays créditeurs, une solution efficace, juste et durable au problème de la dette extérieure, qui accorderait une attention particulière aux pays lourdement endettés de la communauté latino-américaine;
- ont proposé que les institutions financières internationales améliorent leurs offres de crédit grâce à des mécanismes transparents, coordonnés et non discriminatoires, et qu'elles contribuent à assurer que les pays confrontés à des difficultés redeviennent solvables rapidement et accèdent aux marchés financiers internationaux.

Adresses Internet: *Déclaration de Panama:* <http://www.atfal.org/KeyDocs/Esp-XCumbre-final.doc>
<http://www.oei.es/cumbredec.htm> (espagnol).

P. **Groupe de Rio**

Quinzième Sommet présidentiel (Santiago du Chili, 17-18 août 2001)

Textes adoptés: ■ *Déclaration de Santiago*
■ *Décision concernant la Conférence internationale sur le financement du développement*

97. Les chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe de Rio:

- ont souligné l'importance qu'ils accordent à la lutte contre la pauvreté et la pauvreté extrême en tant qu'objectif mondial et impératif urgent;
- sont convenus de prendre des mesures fermes et coordonnées favorisant un développement économique et social dont les cibles seront un emploi digne, une éducation de qualité et des services de santé intégrés pour les défavorisés;
- ont souligné que le thème principal de leurs débats lors du Sommet avait été celui de la société de l'information, et qu'ils avaient discuté de l'impact des effets de l'évolution technologique sur l'équité, la compétitivité et l'emploi dans la région;
- ont instamment demandé aux pays membres du G8 de prendre des mesures pour alléger la dette extérieure des pays qui en ont besoin et pour soutenir la lutte des pays du Groupe de Rio contre la pauvreté et l'extrême pauvreté;
- ont réaffirmé la nécessité de favoriser un système d'échanges multilatéraux plus fort, notamment en une période de ralentissement économique mondial, où les pressions protectionnistes frappent plus lourdement: c'est pourquoi ils ont renouvelé leur engagement de faire en sorte de dégager le consensus indispensable pour assurer le succès de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Ils ont notamment exprimé leur appui à un nouveau cycle de négociations doté d'un ordre du jour équilibré et bien défini, qui prenne en compte les intérêts de tous les participants et dont les résultats bénéficient à tous les membres, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés. Selon eux, l'ordre du jour d'un nouveau cycle devrait aborder comme il se doit les préoccupations des pays en développement en ce qui concerne l'application des accords du Cycle d'Uruguay et inclure un mandat ambitieux orienté vers la libéralisation des échanges agricoles qui ont commencé au cours du précédent cycle;
- ont réaffirmé le rôle décisif joué par les Nations Unies en tant que forum international de dialogue favorisant la prise de décisions dans les domaines économique, social et environnemental, et pour assurer l'orientation et la cohérence de l'ordre économique international afin de répondre aux priorités du développement, notamment l'éradication de la pauvreté et le partage équitable des bénéfices de la mondialisation.

98. Dans leur décision sur la Conférence internationale sur le financement du développement, ils ont déclaré leur soutien sans équivoque à la préparation et à la tenue de cette conférence internationale: ils ont souligné qu'elle constituerait une chance unique de définir, du point de vue financier, une nouvelle alliance mondiale qui soutienne fermement le développement; cette alliance mondiale devrait inclure une mobilisation adéquate des ressources internes qui s'accroissent; des flux financiers internationaux accrus et plus stables, tels que les flux officiels du développement, d'autres flux publics et l'investissement étranger direct; un système d'échanges internationaux qui permette un meilleur accès aux marchés, aux biens et services en provenance des pays en développement; des solutions efficaces et durables au problème du fardeau de la dette extérieure; une approche globale aux questions systémiques, y compris une participation améliorée et plus efficace des pays en développement à la prise de décisions concernant les problèmes internationaux, qui permettra de promouvoir la création d'un nouveau modèle financier international favorisant fortement le développement et permettant de prévenir et d'éviter les crises et, dans le cas où elles surgissent tout de même, de les traiter.

99. Dans une déclaration séparée, ils ont également lancé un appel aux organisations financières internationales pour qu'elles adoptent les mesures nécessaires actuellement à

l'économie argentine, pour permettre au pays et à la région de s'intégrer à l'économie mondiale.

Adresses Internet: *Déclaration de Santiago*: <http://www.minrel.cl/grupoderio/Declaración-Santiago-Ingles.htm>
Décision: <http://www.minrel.cl/grupoderio/Declaración-Financiamiento-Ingles.htm>

Q. Communauté andine

1. *Troisième Conseil des Présidents andins* (Valencia, Venezuela, 23-24 juin 2001)

Texte adopté: ■ Acte de Carabobo

100. Dans cet acte, les Présidents:

- ont noté avec satisfaction que la communauté andine a intensifié son intégration économique et renforcé sa présence internationale, et élargi son ordre du jour à de nouvelles sphères d'action telles les sphères politiques et sociales; les secteurs sociaux et commerciaux andins sont de plus en plus engagés à l'égard du processus d'intégration;
- ont reconnu que le mouvement vers des formes plus avancées d'intégration sociale et politique ne sera possible que dans la mesure où tous les secteurs de la société seront intégrés; les Présidents ont par conséquent décidé d'encourager une participation sociale plus forte lors de l'approfondissement du processus d'intégration et sont convenus qu'en dépit des efforts accomplis et des résultats obtenus dans le domaine social les pays andins sont encore victimes d'un très haut niveau de pauvreté et d'inégalité sociale qui menace la stabilité des systèmes démocratiques et affecte les progrès de l'intégration;
- ont confirmé les engagements sociaux adoptés lors des Conseils des Présidents andins de Guayaquil, Cartagena et Lima et sont convenus d'accorder une plus grande priorité à la mise au point d'un ordre du jour social andin interdisciplinaire qui apporterait une réponse efficace aux besoins des pays membres dans leur lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale;
- ont exprimé leur satisfaction devant la signature du protocole de substitution de la convention Simón Rodríguez, qui crée un forum utile à la participation tripartite, à la promotion de l'intégration sociale et du travail, et ils se sont engagés à prendre les mesures nationales nécessaires dans chaque pays en vue d'une ratification rapide;
- ont chargé les ministres responsables d'appliquer les politiques du bien-être social, de la santé, du travail, de l'éducation et du logement; de convoquer la première réunion des ministres andins dans ces domaines au cours du deuxième semestre de cette année, afin d'échanger des expériences et d'élaborer un plan global de développement social pour lutter contre les problèmes de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'inégalité dans la sous-région;
- ont demandé à la Corporation andine pour le développement d'intensifier ses programmes financiers spéciaux en s'appuyant sur les institutions financières à but social;
- ont souligné l'importance de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, dont ils estiment qu'elle fournit une bonne occasion de lancer un nouveau cycle de

négociations commerciales multilatérales qui assurerait la participation équitable des pays en développement.

Adresse Internet: <http://www.comunidadandina.org/ingles/document/valencia24-6-01.htm>

2. Réunion des chefs d'Etat de la Communauté andine (Lima, 28-29 juillet 2001)

Texte adopté: ■ *Déclaration du Machú Pichú sur la démocratie, les droits des peuples indigènes et la guerre contre la pauvreté*

101. Les chefs d'Etat:

- ont réaffirmé leur intention d'entreprendre des mesures visant à réduire la pauvreté de 50 pour cent avant 2015;
- ont déclaré que la justice sociale est un élément fondamental de la démocratie et qu'elle est essentielle pour garantir la stabilité politique et la légitimité des gouvernements;
- ont déclaré leur intention de renforcer leur coopération politique dans le cadre du processus d'intégration sous-régional et d'accorder une haute priorité à leur Agenda social;
- attendent beaucoup des accords signés par le Groupe des Huit à Gênes et ont instamment demandé aux gouvernements de les appliquer, notamment ceux qui portent sur l'allègement de la dette extérieure et la guerre contre la pauvreté et l'extrême pauvreté;
- afin de faire avancer l'Agenda social et de mobiliser tous les secteurs de la société dans la guerre contre la pauvreté et pour la création d'emplois, ils ont chargé les ministres des Affaires étrangères d'élaborer une proposition visant à créer un groupe de conciliation sociale dans le cadre du Forum andin, afin de donner aux citoyens la possibilité de participer pleinement au processus d'intégration; ce groupe devrait communiquer ses idées aux responsables de la conception d'un plan andin intégré de développement social.

3. Réunion des ministres des Affaires étrangères de la Communauté andine, du MERCOSUR et du Chili (La Paz, Bolivie, 17 juillet 2001)

Texte adopté: ■ *Déclaration ministérielle de La Paz sur l'institutionnalisation du dialogue politique entre la Communauté andine, le MERCOSUR et le Chili*

102. Les ministres:

- ont décidé de créer le mécanisme pour le dialogue et la coopération politique entre la Communauté andine, le MERCOSUR et le Chili, constitué par les ministres des Affaires étrangères, dont les représentants se réuniront tous les six mois pour assurer le suivi des accords adoptés, promouvoir la coopération politique et proposer l'ordre du jour, le lieu et les dates des réunions des ministres;
- sont convenus que l'intégration et le développement de leur pays exigent une distribution équitable des bénéfices; compte tenu des progrès accomplis, à la fois dans le MERCOSUR élargi avec l'adoption de la Charte de Buenos Aires sur

l'engagement social, et dans la Communauté andine où des travaux sont en cours pour élaborer un plan de développement social intégré, ils ont souligné l'importance d'une analyse des possibilités d'une convergence de ces activités et de la promotion d'efforts conjoints dans ce domaine;

- ont pris note de la proposition de l'Argentine en faveur d'un «engagement social et culturel de la Communauté andine, du MERCOSUR et du Chili» qui devra être discutée lors de leur prochaine réunion.

Adresse Internet: <http://www.comunidadandina.org/ingles/document/lapaz17-7-01.htm>

R. Communauté des Caraïbes (CARICOM)

1. *Douzième Réunion intersession de la Conférence des chefs de gouvernement (Barbade, 14-16 février 2001)*

Texte adopté: ■ Communiqué

103. Dans ce communiqué, les chefs de gouvernement:

- ont fait référence à leur échange de vues très complet et très franc avec le Directeur général de l'OMC sur le processus de la mondialisation, de la libéralisation, sur le fonctionnement de l'OMC et les implications pour les pays en développement, notamment les petits pays en développement;
- ont pris note de l'information diffusée par le Directeur général sur les initiatives d'instauration de la confiance qui sont en cours, ainsi que sur l'assistance technique aux pays en développement;
- ont exprimé l'intérêt des Caraïbes pour un système équitable, multilatéral et fondé sur des règles;
- ont exprimé leur profonde déception devant le fonctionnement des accords multilatéraux introduits par le Cycle d'Uruguay, qui ont accru le déséquilibre et l'absence de considération à l'égard des intérêts des pays en développement, comme l'ont montré les processus qui ont mené à la Réunion ministérielle de Seattle et le coût de l'accès au mécanisme de règlement des conflits;
- ont affirmé que tout nouveau cycle de négociations commerciales devrait porter tant sur le développement que sur la libéralisation du commerce;
- ont souligné l'importance de l'instauration de la confiance, de la fourniture d'une assistance technique pour permettre aux pays en développement et aux petits pays en particulier de respecter leurs engagements actuels, et l'importance de l'examen du système multilatéral pour la création d'un climat propice à la participation des petits pays en développement aux négociations futures.

Adresse Internet: http://www.caricom.org/pressreleases/pres36_01.htm

2. **Vingt-deuxième Réunion des chefs de gouvernement de la CARICOM** (Bahamas, 3-6 juillet 2001)

Texte adopté: ■ Communiqué

104. Les chefs de gouvernement:

- ont souligné l'importance d'un engagement systématique à tous les niveaux entre les gouvernements et les partenaires sociaux afin d'arriver à des propositions concrètes pour faire avancer l'Agenda de la région;
- en ce qui concerne les activités de l'OMC, ils ont réaffirmé leur engagement à l'égard d'un système d'échanges multilatéraux fondé sur des règles qui prennent en compte les préoccupations et les particularités des petits pays tels que ceux de la Communauté des Caraïbes; à cette fin, ils ont reconnu que la région doit déployer ses meilleures compétences techniques au service de ses intérêts lors des négociations portant sur l'agriculture et les services à l'ordre du jour, lors de travaux sur les problèmes non résolus de mise en œuvre qui préoccupent les pays en développement, et lors des préparations en cours pour la quatrième Réunion ministérielle de l'OMC.

Adresse Internet: <http://www.caricom.org/22hgc-communiqué.htm>

S. **Conférence arabe du travail**

Vingt-huitième Conférence arabe du travail (Amman, Jordanie, 2-7 avril 2001)

Texte adopté: ■ Résolution

105. Dans la *Résolution* concernant le rapport du Directeur général du Bureau arabe du travail intitulé *Protection sociale pour tous les citoyens*, les ministres du Travail des Etats arabes:

- ont remercié le Directeur général d'avoir choisi le rapport sur la protection sociale pour être au centre du débat de la conférence;
- ont lancé un appel aux Etats arabes pour qu'ils développent la sécurité sociale afin d'étendre les filets de protection sociale: par l'extension de la couverture des assurances sociales au secteur informel et à toutes les catégories de la société; par la couverture de nouveaux secteurs d'assurance sociale, en donnant la priorité à l'assurance maladie et à l'assurance contre le chômage; par la création de filets de sécurité sociale permettant de traiter les contingences non couvertes par les régimes de sécurité sociale; par la promotion de l'intégration, de la coordination et de la coopération entre les efforts réalisés par les secteurs public et privé et dans les régimes de sécurité sociale; par l'investissement optimum des ressources venant des fonds de sécurité sociale dans la création d'emplois pour les jeunes et dans leur protection contre le chômage; par la fourniture de services de base indispensables aux citoyens arabes, avant tout et surtout des services de santé, de l'éducation et du logement;
- ont lancé un appel au secrétariat de la Ligue des Etats arabes pour qu'il accélère l'établissement du Marché commun arabe, qu'il développe ses mécanismes afin d'assurer le mouvement du capital et du travail arabes, considéré comme un objectif national, afin de faire face aux conséquences de la mondialisation; pour qu'il fasse de

l'intégration économique arabe une réalité, par l'extension du rôle et des tâches des institutions de financement arabes, et qu'il favorise l'accroissement de leur capital afin qu'elles puissent mener à bien leur rôle national dans la création de projets économiques à ce niveau, et contribuer à la fourniture d'offres d'emplois pour la population active arabe.

T. Ligue des Etats arabes

Treizième Conseil au Sommet de la Ligue des Etats arabes *(Amman, Jordanie, 27-28 mars 2001)*

Texte adopté: ■ Déclaration d'Amman

106. Dans leur *Déclaration*, les souverains, les chefs d'Etat et les princes des Etats arabes ont déclaré leur intention de promouvoir la solidarité arabe, de renforcer l'action commune arabe afin de réaliser l'intégration économique entre les Etats arabes et de prendre les mesures nécessaires conformément aux conditions qui prévalent dans chaque Etat, pour accélérer le processus de création d'une vaste zone de libre-échange arabe.

U. Organisation de la Conférence islamique (OCI)

Neuvième session de la Conférence islamique au sommet *(Doha, Qatar, 12-13 novembre 2000)*

Textes adoptés: ■ Communiqué final
■ Déclaration de Doha
■ Résolution

107. Dans leur *Communiqué final* et dans la *Déclaration de Doha*, les souverains, les princes et les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI):

- ont déclaré qu'il était nécessaire de prendre des mesures efficaces pour atténuer l'impact négatif de l'ordre économique international sur les économies des Etats membres, afin d'assurer le partage, sur un pied d'égalité, des profits de la mondialisation;
- ont souligné la nécessité de faire face aux défis que lance la mondialisation en encourageant la pleine participation des pays en développement et de ceux dont les économies sont en transition, au processus international de prise de décision concernant les politiques économiques et financières;
- ont pris note du fait que la libéralisation du commerce international n'a pas profité aux pays en développement, et ont mis en lumière la nécessité d'instaurer la confiance dans le système d'échanges multilatéraux en encourageant la participation de tous les pays en développement;
- sont convenus de renforcer le mécanisme de consultation au sein des organes de l'OCI ou à travers la coopération bilatérale ou multilatérale, afin de coordonner les positions de ses membres en ce qui concerne les négociations au sein de l'OMC;
- ont en outre lancé un appel en faveur du rejet des tentatives d'inclure des questions ne relevant pas des échanges internationaux tels que les normes du travail et les normes de l'environnement dans le programme de travail de l'OMC ou de lier ce type de

question aux échanges commerciaux, compte tenu de leur effet néfaste sur l'évolution d'un environnement commercial multilatéral juste, libre et équitable;

- ont lancé un appel à l'OMC pour qu'elle renforce la dimension du développement dans les divers accords commerciaux multilatéraux, et notamment en rendant opérationnelles les dispositions sur le traitement spécial et préférentiel en faveur des pays en développement;
- ont estimé que la création d'un Marché commun islamique est un objectif à long terme qui exige notamment la création d'une zone de libre-échange islamique;
- ont lancé un appel en faveur de l'amélioration de la performance des institutions financières internationales afin d'éviter les crises et la situation d'instabilité qu'a connues le système financier mondial;
- ont dit leur déception devant la tendance au déclin du volume d'aide publique au développement (APD) aux pays les moins avancés (PMA) et ont lancé un appel aux pays développés qui n'ont pas accru leur APD pour qu'ils le fassent afin de se conformer à la stratégie internationale actuelle pour le développement;
- estiment qu'il y a un lien entre le phénomène de pauvreté aiguë qui prévaut dans les pays les moins avancés et la distorsion de leur structure socio-économique, la détérioration des termes de l'échange et la marginalisation qui en découle dans l'économie mondiale;
- ont encore réaffirmé l'objectif commun des Etats membres d'éradiquer la pauvreté avant la fin de la prochaine décennie;
- ont renouvelé leur appel à la communauté internationale et aux pays développés en particulier pour qu'ils pratiquent une réduction substantielle des dettes africaines et qu'ils allègent le fardeau du service de la dette qui pèse sur certains pays;
- sont convenus que les programmes de microcrédits, qui offrent un accès au petit capital pour un emploi indépendant productif, contribuent d'une manière significative à l'éradication de la pauvreté, et ont demandé l'incorporation de tels programmes dans la stratégie pour l'éradication de la pauvreté;
- ont souligné le rôle du secteur privé dans les Etats membres s'agissant d'encourager les relations économiques entre les pays de l'OCI ainsi que la nécessité d'accroître le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) qui sont un facteur essentiel du processus de développement industriel dans les Etats membres.

108. Ils ont également adopté une *résolution* (n° 27/9-P (IS)) sur *le monde islamique et les défis de la mondialisation*, dans laquelle ils demandent notamment au secrétaire général de l'OCI de préparer, en coordination avec les Etats membres, des études approfondies et d'organiser des colloques spécialisés sur la question afin de fournir davantage d'informations sur ce thème et de préciser les voies et moyens pratiques qui permettraient aux Etats membres de faire face aux défis de la mondialisation tout en servant les intérêts de l'Ummah islamique.

Adresses Internet: Communiqué final: http://www-oic-org/english/is/9/9th-is-sum-final_communique.htm
 Résolution: http://www.oic-oci.org/english/is/9/9th-is-sum-political_2.thm - 27

V. Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC)

1. *Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (Blantyre, Malawi, 12-14 août 2001)*

Texte adopté: ■ Communiqué

109. Les chefs d'Etat et de gouvernement:

- ont souligné que les dirigeants de la SADC se sont engagés à rendre leur organisation efficace et efficiente sur le plan opérationnel afin qu'elle puisse répondre positivement aux défis que lui lancent la pauvreté, le VIH/SIDA et la mondialisation, qui exercent un impact négatif sur les moyens d'existence des populations de la SADC;
- ont noté qu'au niveau continental, grâce à des efforts collectifs, un progrès remarquable a été réalisé s'agissant de renforcer l'unité africaine; à cette fin, une mesure très importante a été prise lors de la transformation de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) en UA (Union africaine) et l'adoption de la Nouvelle Initiative africaine;
- ont noté que la région est confrontée à un formidable défi pour veiller à ce que ces nouvelles initiatives bénéficient à toutes les populations du continent;
- ont fait observer qu'en moyenne la région a accusé des taux de croissance positive de son PIB depuis 1995; cependant, ces taux étaient très inférieurs à la cible de croissance de 6 pour cent, indispensable pour exercer un impact important sur l'éradication de la pauvreté; le défi consiste donc à accroître le taux de croissance économique de la région à des niveaux qui auraient un tel impact.

Adresse Internet: <http://www.dfa.gov.za/docs/sadccom.htm>

2. *Réunion des ministres du Commerce du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADC) (Le Caire, Egypte, 30 juillet 2001)*

Texte adopté: ■ Rapport

110. Dans leur *Rapport*, les ministres du Commerce du COMESA et de la SADC:

- ont lancé un appel aux institutions internationales de prêt, aux créditeurs bilatéraux et aux institutions de Bretton Woods pour qu'ils appuient les efforts de développement des pays en développement et des pays les moins avancés en effaçant leurs dettes;
- ont instamment demandé aux pays membres développés de l'OMC d'accorder du crédit aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour encourager la libéralisation qu'ils ont déjà entreprise d'une manière autonome;
- ont instamment demandé à tous les pays membres développés de l'OMC de remplir leurs engagements en vue d'assurer un meilleur accès au marché pour les pays en développement et les pays les moins avancés en endiguant l'escalade tarifaire dans les

secteurs d'exportation qui intéressent les pays du COMESA et de la SADC, et en rendant l'accès au marché obligatoirement libre de taxes et libre de quotas pour tous les produits provenant des pays en développement et des pays les moins développés d'Afrique;

- ont demandé à l'OMC de lancer des initiatives visant à rendre plus cohérente l'élaboration de la politique économique mondiale;
- ont réaffirmé leur engagement, pris dans la Déclaration de Singapour, selon lequel l'OIT est la seule organisation compétente pour traiter des normes fondamentales du travail.

Adresse Internet: <http://www.comesa.int/news/newsdoha.htm>

W. Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

1. Quatrième Sommet informel de l'ANASE (Singapour, 25 novembre 2000)

Texte adopté: ■ Déclaration du président

111. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont convenus de lancer une «Initiative pour l'intégration de l'ANASE» (IAI). Son principal objectif est de réduire la fracture au sein de l'ANASE et d'améliorer sa compétitivité en tant que région. Cette initiative fournit donc un cadre de coopération régionale grâce auquel les pays membres de l'ANASE les plus développés pourraient aider ceux qui en ont le plus besoin. L'initiative sera centrée sur l'éducation, le développement des compétences et la formation des travailleurs. Ces éléments sont des facteurs clés de la compétitivité dans la nouvelle économie.

Adresse Internet: http://www.aseansec.org/summit/infos4_cps.htm

2. Quinzième Réunion des ministres du Travail de l'ANASE (Kuala Lumpur, Malaisie, 10-11 mai 2001)

Texte adopté: ■ Communiqué conjoint

112. Les ministres du Travail des pays de l'ANASE:

- ont pris note des efforts consentis par l'OIT pour promouvoir la ratification des normes du travail fondamentales;
- ont exprimé leur satisfaction devant le fait que les pays membres de l'ANASE ont répondu d'une manière positive en ratifiant plusieurs des conventions fondamentales à la suite des efforts de promotion déployés par le BIT;
- ont réaffirmé leur opinion, étayée par leurs contreparties de l'Asie de l'Est, selon laquelle les normes du travail ne devraient pas être liées au commerce international, et l'OIT est l'organisme le plus compétent pour traiter de la question;
- ont pris note du fait que la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants a fait l'objet d'un soutien général de la part des pays membres de

l'ANASE; ont demandé une assistance technique appropriée pour assurer l'application effective de cette convention;

- ont pris note avec satisfaction de la décision du Conseil d'administration de revoir les processus d'action normative et les mécanismes de surveillance;
- ont souligné que l'application de leur programme de travail leur permettra de mieux aborder l'impact de la mondialisation et de la libéralisation du commerce sur l'emploi et le travail, notamment en améliorant la qualité de la main-d'œuvre des pays de l'ANASE, en renforçant la capacité de mieux gérer l'impact des récessions économiques sur le travail et l'emploi, et en préservant le bien-être des travailleurs.

Adresse Internet: <http://www.aseansec.org/function/pralm15.htm>

X. Forum de la coopération économique de l'Asie et du Pacifique (APEC)

Sommet de l'APEC

(Brunei, 16 novembre 2000)

Texte adopté: ■ Déclaration finale

113. Les chefs d'Etat et de gouvernement du Forum de la coopération économique de l'Asie et du Pacifique (APEC):

- ont noté qu'après l'examen des options qui se présentent à eux ils sont convaincus que le mouvement vers l'intégration mondiale présente la meilleure chance d'offrir à leurs communautés des niveaux de vie et un bien-être social plus élevés;
- ont reconnu que relever le grand nombre de défis économiques et sociaux que lance la mondialisation ne sera pas toujours facile; ils ont compris que dans tous leurs pays il y a encore des personnes qui ne profitent pas des avantages de la croissance économique, notamment dans les communautés rurales et provinciales; par conséquent, ils ont décidé de s'attaquer aux disparités importantes en matière de richesses et de connaissances afin que toutes leurs populations puissent bénéficier de la mondialisation;
- ont déclaré que leur capacité de profiter des bénéfices de la mondialisation dépendra de la capacité de leurs économies et de leurs populations de s'adapter au changement en cours;
- ont demandé à tous leurs ministres de prévoir des moyens pour prendre soin des groupes défavorisés par le changement économique, y compris la poursuite de travaux concernant les filets de sécurité sociale;
- en ce qui concerne la création de nouvelles possibilités, ils ont affirmé que sans aucun doute la révolution des technologies de l'information et de la communication est un puissant stimulant du développement de l'économie mondiale;
- s'agissant du renforcement du système d'échanges multilatéraux, ils ont déclaré qu'à l'ère de la mondialisation un système d'échanges multilatéraux juste et fondé sur des règles est plus indispensable encore au succès et à la prospérité;

- ont réaffirmé qu'il fallait lancer au plus vite un nouveau cycle de négociations OMC qui soit bénéfique à tous les membres de l'Organisation, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement; sont convenus qu'un ordre du jour équilibré, dont la base serait suffisamment large et qui répondrait aux intérêts et aux préoccupations de tous les membres de l'OMC, devrait être élaboré et achevé dès que possible en 2001, afin que le cycle puisse être lancé en 2001; se sont félicités des mesures d'instauration de la confiance adoptées à l'OMC, y compris celles qui concernent l'accès au marché des pays les moins avancés et celles qui traitent des préoccupations relatives aux aspects de l'application des accords de l'OMC. Ils ont instamment demandé une application effective et la participation de davantage de pays à l'initiative d'accès au marché pour les pays les moins avancés.

Adresse Internet: *Brunei*: <http://www.apec2000.gov.bn/leaders.pdf>

Y. Association sud-asiatique de coopération régionale (ASCR)

Réunion des ministres du Commerce (New Delhi, 23 août 2001)

Texte adopté: *Déclaration conjointe concernant la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC*

114. Les ministres du Commerce et les chefs des délégations des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASCR):

- ont réaffirmé leur ferme engagement de renforcer plus encore le système d'échanges multilatéraux grâce à l'OMC;
- rappelant la Déclaration conjointe des ministres du Commerce des pays de l'ASCR prononcée le 9 août 1999 à Bandos Island, Maldives, avant la Conférence ministérielle de Seattle, ont souligné qu'il était primordial que les résultats de la prochaine Conférence ministérielle de Doha soient consensuels, particulièrement du point de vue des pays en développement;
- ont examiné les progrès accomplis par l'OMC en ce qui concerne la résolution des préoccupations relatives à l'application des accords du Cycle d'Uruguay, soulevées par les pays en développement: ils ont exprimé leur profonde déception devant l'absence de tout progrès, compte tenu du fait qu'en mai 2000 le Conseil général de l'OMC avait pris une décision claire selon laquelle ces problèmes devaient être abordés et des décisions prises en vue d'une action appropriée avant la quatrième Conférence ministérielle. Ils ont estimé que tout nouveau retard porterait atteinte à la crédibilité du système d'échanges multilatéraux parmi les pays en développement et les pays les moins avancés;
- ont souligné que les problèmes qui persistent découlant des accords du Cycle d'Uruguay devaient être résolus pleinement, d'une manière satisfaisante et de toute urgence, à l'exclusion de liens superflus;
- ont noté avec une grave préoccupation que les accords du Cycle d'Uruguay et leur application ont encore aggravé les inégalités et les disparités entre les pays développés et les pays en développement; ils ont affirmé avec force que la résolution de ce déficit croissant du développement doit recevoir la haute priorité dans tous les programmes futurs de l'OMC, puisque la clé d'une croissance économique mondiale

durable réside dans le déblocage du potentiel de croissance des pays en développement;

- se sont résolument opposés à tout lien entre le commerce et les questions sociales ou autres questions ne relevant pas des échanges internationaux comme les normes du travail, et ils ont mis en garde contre le développement de concepts tels que la cohérence mondiale avec d'autres organisations intergouvernementales comme l'OIT et le PNUE, étant donné que cela pourrait être utilisé pour lier le commerce à des questions sociales ou pour utiliser le souci de l'environnement à des fins protectionnistes.

Adresse Internet: <http://www.saarc.org/>

Genève, le 22 octobre 2001.